

Modèle Résultats et impact

Composante A : Exigences 1.5, 7.1, 7.2 et 7.3 portant sur la planification et le suivi du travail, le débat public, les données ouvertes et le suivi des recommandations.

Période examinée : Février 2022 à Septembre 2025

De mois et année à mois et année :

Note : à des fins de Validation, il s'agit du jour auquel a démarré la Validation précédente, marquant le début de la période examinée jusqu'à la date de début de la Validation à venir.

Ce formulaire est rempli pour Un retour d'information du Secrétariat international dans le cadre du soutien à la mise en œuvre

OU La Validation, en tant qu'une partie du dossier final pour évaluation

Introduction

Divulguer régulièrement les données de l'industrie extractive n'a pas beaucoup d'intérêt si ces divulgations ne sont pas accompagnées d'une sensibilisation du grand public, d'une compréhension de ce que signifient les chiffres et d'un débat public sur l'utilisation efficace potentielle des revenus issus de ces ressources. Les Exigences de l'ITIE portant sur les résultats et l'impact cherchent à assurer que les parties prenantes sont engagées dans un dialogue sur la gestion des revenus issus des ressources naturelles. Les divulgations ITIE permettent de respecter les Principes de l'ITIE en contribuant à un débat public élargi. Il est également crucial que les leçons tirées de la mise en œuvre soient suivies d'actions, que les recommandations de la mise en œuvre de l'ITIE soient étudiées et suivies d'action le cas échéant et que la mise en œuvre de l'ITIE se fasse sur des bases stables et durables.

Quel est l'objectif de ce modèle ?

L'objectif de ce modèle (A) est que le groupe multipartite mène une autoévaluation du respect des exigences de l'ITIE d'un point de vue « résultats et impact », étudiant les efforts visant à assurer que l'ITIE a bien un impact et donne lieu à un apprentissage. Il couvre les Exigences 1.5, 7.1, 7.2 et 7.3 de la Norme ITIE.

Chaque section sur une Exigence contient :

- I. Un encadré avec des ressources supplémentaires

- II. Les mesures correctives de la Validation précédente le cas échéant
- III. Une autoévaluation des aspects techniques et objectifs sous-jacents de l'exigence en format questions-réponses
- IV. Commentaires du Secrétariat

Le modèle inclut un outil optionnel permettant une compilation des recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, à savoir le fichier Excel ([« A Résultats et impact Aperçu des recommandations de l'ITIE \(facultatif\) »](#)) qui peut être utilisé à la place de l'espace réservé dans ce [document Word](#). Idéalement ce travail se fait en parallèle des préparatifs au plan de travail afin d'assurer que les recommandations y figurent par ordre de priorité et sont bien reflétées dans la planification des mois à venir. Ce modèle ne remplace pas l'examen annuel des résultats et de l'impact. Il permet plutôt au GMP de vérifier si le processus est robuste et s'il va dans le sens de l'objectif visant à assurer l'apprentissage et une mise en œuvre ayant de l'impact.

Pour la **Validation**, ce modèle permet au GMP de documenter les progrès sur cette composante.

Quand remplir ce modèle ?

Ce modèle sera utilisé comme un outil de mise en œuvre. Les GMP sont encouragés à utiliser ce **modèle régulièrement et en amont de la Validation** afin d'opérer un suivi des résultats et de l'impact dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE au quotidien. Vous pouvez demander des retours de votre responsable pays et indiquer que le modèle est soumis **pour retour d'information du Secrétariat international**.

Les **modèles doivent être finalisés et publiés au plus tard lors du début de la Validation**. Pour la **Validation**, ce formulaire sert de base à l'évaluation du pays pour la composante en question. Le formulaire doit être relu et **signé** par le groupe multipartite et soumis au plus tard à la date du début de la Validation, et publié sur le site Internet du pays. A ce stade il convient d'indiquer sur le formulaire qu'il est soumis à des fins de Validation.

Qui remplit ce modèle ?

C'est au **GMP** de remplir ce modèle avec le soutien du secrétariat national et les orientations du Secrétariat international. Le cas échéant il est possible de demander des contributions aux agences du gouvernement et aux membres du collège ne siégeant pas au GMP. C'est au GMP qu'il revient de donner une approbation finale du contenu du modèle.

Dans ce modèle

Exigence 1.5 Plan de travail, suivi et examen	3
I. Ressources	3
II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente	4
III. Autoévaluation	4
Exigence technique	4
Objectif sous-jacent de l'Exigence 1.5	13
Conclusion	18
IV. Retour du Secrétariat international	18
Exigence 7.1: Débat public	25

I. Ressources	25
II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente	25
III. Autoévaluation.....	25
Exigences techniques.....	25
Objectif sous-jacent.....	30
Conclusion	33
IV. Retour du Secrétariat international	33
Exigence 7.2: Accessibilité des données et données ouvertes	36
I. Ressources	36
II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente	36
III. Autoévaluation.....	36
Exigences techniques.....	36
Objectif sous-jacent.....	39
Conclusion	39
IV. Retour du Secrétariat international	40
Exigence 7.3: Suivi des recommandations.....	42
I. Ressources	42
II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente	42
III. Compilation de toutes les recommandations et mesures correctives actuelles issues du rapportage ITIE, de la Validation et de toute étude commandée dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE.....	43
IV. Autoévaluation.....	44
Exigences techniques.....	44
Objectif sous-jacent.....	45
Conclusion	46
V. Retour du Secrétariat international	46
Pour la Validation: signature.....	48

Exigence 1.5 Plan de travail, suivi et examen

I. Ressources

[Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)

Notes d'orientation:

- [Rédiger un plan de travail ITIE](#), y compris [Annexe A: Modèle de plan de travail narratif \(Word\)](#) [Annexe B: Modèle de présentation des activités \(Excel\)](#)
- [Lutter contre les risques de corruption grâce à la mise en œuvre de L'ITIE](#)

- [Comment devenir pays de mise en œuvre de l'ITIE](#)
- [Le suivi et l'évaluation \(S&E\) de la mise en œuvre de l'ITIE](#)
- [Recommandations issues du rapportage ITIE](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'informer le travail sur ce module, les parties prenantes doivent avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, telles que celles issues du rapportage ITIE liées à cette exigence ou issues d'autres études menées.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation précédente et indiquer son statut le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut être supprimée.

« Pour renforcer la mise en œuvre, la Guinée est encouragée à intégrer dans son plan de travail triennal de l'ITIE de poursuivre et renforcer la mise en œuvre effective du processus ITIE à travers toute la chaîne de valeur du secteur extractif afin d'atteindre les standards de gouvernance les plus élevés. ».

Etat d'avancement : Le Comité de Pilotage a intégré dans son plan de travail un axe stratégique « Appui à la mobilisation des ressources domestiques » pour jouer son rôle d'impulsion des réformes du secteur extractif.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les aspects de l'exigence et d'évaluer ses progrès pour y parvenir. Des points de vue divergents au sein d'un collège ou entre les différents collèges peuvent être repris dans ce formulaire.

Exigence technique

Exigé

1.5.a. Disponibilité

Informations clé sur le plan de travail

Le GMP de l'ITIE dispose-t-il d'un plan de travail pour l'année en cours ?

Oui Non

Si ce n'est pas le cas, quelles en sont les raisons : [Click or tap here to enter text.](#)

A quelle date le GMP a-t-il adopté le dernier plan de travail en date ?

Le dernier plan de travail a été adopté le **25/03/2025** et mis à jour lors de la réunion du GMP du **14 Mai 2025**

Quelle est la période couverte par le plan de travail de l'ITIE pour la mise en œuvre ?

12 mois Pluriannuel Une combinaison des deux

Facultatif : ajouter une explication [Le Comité national élabore une stratégie sur 3 ans assortie de plan opérationnel d'où est extrait chaque année le plan de travail annuel. Le Plan de travail annuel est tiré Plan Triennal du 2025, 2026 et 2027](#)

À quelle fréquence le plan de travail est-il mis à jour ? [Annuellement et à chaque fois que de besoin selon les évolutions du secteur](#)

Exigé	1.5.a.i. Objectifs
<i>Lien avec les priorités nationales et les questions clé</i>	<p>Le plan de travail reflète-t-il et traite-t-il des priorités nationales ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p><u>Le cas échéant</u>, lesquelles ? (Merci d'inclure des références vers ces priorités nationales).</p> <p>Les exemples peuvent inclure une stratégie industrielle du gouvernement, une stratégie nationale pluriannuelle, un discours ou une déclaration du chef du gouvernement.</p> <p>Exemples :</p> <p>:</p> <p>Le Plan de travail reflète la vision Simandou 20240 qui est un programme ambitieux reflétant le social, le politique et l'économique pour une durée de 15 ans avec le soutien des partenaires techniques et financiers se programme comporte 5 axes stratégiques qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• Axe stratégique 1 : Transparence et redevabilité dans le secteur extractif• Axe stratégique 2 : Gouvernance inclusive et participative ;• Axe stratégique 3 : Appui à la mobilisation des ressources domestiques• Axe stratégique 4 : Lutte contre la corruption et promotion de la bonne gouvernance ; et• Axe stratégique 5 : Institutionnalisation et durabilité du processus ITIE. <p>Le plan de travail reflète-t-il l'une des questions suivantes ?</p> <p>Cochez les cases qui s'appliquent et insérez une explication sur la façon dont cette question est reflétée dans le plan de travail et à quel endroit :</p>

Question	Reflétée dans le plan de travail de quelle manière
<input checked="" type="checkbox"/> Lutte contre la corruption <input checked="" type="checkbox"/> Égalité des sexes	Le Comité a exigé dans sa nouvelle composition l'équité entre hommes et femmes en augmentant le quota des femmes dans chaque collège.
<input checked="" type="checkbox"/> Transition énergétique	Il a été demandé à toutes les entreprises minières l'évaluation de leur émission de GES (Gaz à effet des serre). Le GMP sensibilise les entreprises pour que à l'horizon 2040 et qu'il y ait 0 GES. L'évaluation en 2025 de la CDN 2021 pour le CC est à 58% de réalisation.
<input checked="" type="checkbox"/> Collecte des revenus	Le GMP prévoit une étude sur la modélisation financière du projet Simandou en outre d'une meilleure approche pour la meilleure mobilisation des recettes du projet. En attendant il a pris en compte l'étude réaliser par M. Sanchez Il est prévu également l'utilisation de la plateforme GOVIN pour les déclarations ponctuelles des revenus et des productions. A cet effet, une formation a été faite le 9 et 10 octobre 2025 pour les entités déclarantes. Le Bureau de Contrôle des Quantités et des Qualités de minerai a été mis en place pour l'évaluation plus exacte des exportation minières.

L'un ou plusieurs des objectifs ou résultats du plan de travail sont-ils le résultat de consultations avec les parties prenantes clé du GMP ?

Les collègues peuvent faire référence à la documentation figurant dans les formulaires pour l'engagement des parties prenantes : gouvernement (formulaire B1), entreprises (formulaire B2) et société civile (formulaire B3) après consultation des collègues élargis.

Oui Non

Le cas échéant lesquels et lesquelles ? Expliquez

Tous les objectifs tiennent compte des consultations avec les parties prenantes mais les 3 objectifs spécifiques suivants sont issus des résultats de consultations avec les parties prenantes :

1. Renforcer la stratégie de communication pour une prise en compte des besoins des citoyens
2. Publier tous les contrats miniers et avenants
3. Mettre en œuvre le plan d'intervention de l'outil de diagnostic de corruption (2024)

Les plans de travail doivent également résulter de consultations avec les parties prenantes clé au niveau national. Voir la section sur l'Exigence 1.5. c.

Exigé

1.5.a. ii. Des activités mesurables et assorties de délais

Activités

Il n'est pas attendu que toutes les recommandations issues du rapportage ou que toutes les recommandations et mesures correctives sont reflétées dans le plan de travail mais le GMP doit s'assurer que les éléments prioritaires (voir section suivante, 1.5.a.iii) font l'objet d'un suivi. Cela signifie que les éléments prioritaires sont reflétés comme des activités dans le plan de travail afin de progresser.

Les activités du plan de travail sont-elles mesurables, c'est à dire qu'elles ont des résultats mesurables contribuant à parvenir aux objectifs et résultats adoptés ? Est-ce également le cas pour les recommandations issues de la Validation et du rapportage ?

Oui Non

Expliquez (facultatif) :

Les activités du plan de travail sont-elles assorties de délais, à savoir ont-elles une date de début et une date de fin ?

Oui Non

Expliquez (facultatif) :

Cadre de supervision

Inclure une description du ou un lien vers le cadre de supervision permettant de voir comment le GMP a mis en œuvre les activités assorties de délais, y compris la définition des extraits, résultats et impact :

Le Secrétariat international fournit dans le cadre de la note d'orientation sur l'Exigence 1.5 un modèle pour formuler et superviser les activités, extraits, résultats et impacts dont pourrait souhaiter tenir compte le GMP lorsqu'il élabore le plan de travail.

Exigé #1.5.a.iii Priorités

Exigences prioritaires

Le plan de travail inclut-il une justification des Exigences de l'ITIE prioritaires ?

Oui Non

Le cas échéant, inclure une référence vers l'endroit du plan de travail où trouver un aperçu et une explication des exigences prioritaires <https://usercontent.one/wp/www.itie-guinee.org/wp-content/uploads/2025/05/PTTB-2025-version-finale-Mai-2025.pdf> , pages 10 et suivants

Le plan de travail décrit-il les activités qu'il contient et qui contribuent à remplir chaque exigence, y compris celles qui ne sont pas prioritaires ?

Oui Non

Exigé #1.5.a.iv budget pour le plan de travail

Un plan de travail dont le budget est chiffré et le financement assuré

Le plan de travail inclut-il un budget entièrement chiffré ?

Oui En partie Non

Le budget du plan de travail identifie-t-il les sources de financement ?

Oui En partie Non

Facultatif : Quel pourcentage du plan de travail en cours est-il financé par le gouvernement ? Pourcentage : **100% pour le moment en attendant l'appui de la Banque Mondiale**

Facultatif : Quelles sont les autres sources de financement ?

Banque Mondiale à travers le Programme de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement

Exigé #1.5. b. Disponibilité d'un examen annuel d'avancement

Informations clé

Le GMP a-t-il entrepris un examen annuel d'avancement du plan de travail précédent ?

Oui Non

Si ce n'est pas le cas, expliquez pourquoi :

Quelle est la date d'adoption du dernier examen annuel d'avancement par le GMP ? <https://usercontent.one/wp/www.itie-guinee.org/wp->

[content/uploads/2025/05/PV-CP-26-fev-20°25.pdf](#) (Voir réunion du Comité de Pilotage du 26 Février 2025)

26/02/2025

Quelle est la période couverte par l'examen d'avancement ?

12 mois Pluriannuel Une combinaison des deux

Autre: Certains GMP mènent des examens plus souvent, par exemple tous les trimestres.

Facultatif: ajoutez une explication

Exigé	#1.5.b. Éléments de l'examen annuel d'avancement
<i>Examen des progrès et évolutions</i> 1.5.b.i	<p>L'examen annuel d'avancement inclut-il une analyse des progrès et défis liés aux objectifs du plan de travail ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Souligne-t-il les transformations des objectifs ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Met-il en lumière les adaptations à la mise en œuvre qui permettront de mieux atteindre les objectifs ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si vous le souhaitez, vous pouvez fournir des informations supplémentaires :</p>
<i>Documentation des activités et résultats</i> 1.5.b.ii	<p>L'examen annuel d'avancement inclut-il un bref aperçu des activités et des résultats obtenus par le biais de la mise en œuvre de l'ITIE ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p><u>Le cas échéant</u>, inclure une référence permettant de retrouver cet aperçu : Un aperçu des activités peut être une évaluation du plan de travail et figurer en annexe à l'examen annuel d'avancement. Les résultats sont généralement documentés sous forme narrative afin de refléter le fait que les extrants ont permis d'atteindre les résultats attendus ou pas encore.</p>
<i>Mécanisme pour les retours des parties prenantes</i> 1.5.b.iii	<p>Existe-t-il un mécanisme permettant aux parties prenantes, qu'elles siègent ou non au GMP, de fournir des retours sur les progrès vers les objectifs de mise en œuvre ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p><u>Le cas échéant</u>, décrivez le mécanisme de consultation des parties prenantes leur permettant de donner leurs retours sur la mise en œuvre de l'ITIE :</p> <p>Les points de vue des parties prenantes sont-ils documentés dans l'examen annuel d'avancement ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>

Le cas échéant, inclure les références permettant de retrouver les points de vue des parties prenantes dans l'examen annuel d'avancement : [Voir analyse des données de l'enquête effectuée auprès des parties prenantes pages 7 à 20](#)

Genre et
inclusivité
1.5.b.iv

Le GMP a-t-il tenu compte des aspects de genre dans son examen annuel ?

Oui Non

Le cas échéant, décrivez comment et où ceci est documenté :

Le GMP a-t-il tenu compte de l'inclusivité dans son examen annuel ?

L'inclusivité peut faire référence à une diversité sectorielle, aux groupes autochtones, aux communautés marginalisées, aux personnes en situation de handicap, à la diversité linguistique.

Oui Non

Le cas échéant, décrivez comment et où ceci est documenté :

Exigé

#1.5.b.v. Rapport des dépenses

Responsabilité
financière

L'examen annuel d'avancement inclut-il un rapport des dépenses réelles par rapport au budget du plan de travail ?

Oui Non

Le cas échéant, indiquez où ce rapport peut être consulté : [annexé au PTTBA - REALISATION- EXERCICE 2024 -DEPENSES \(pages 17 et suivantes\)](#)

Facultatif :

Per diems

Si l'ITIE rémunère les membres du GMP, le montant de la rémunération annuelle figure-t-il clairement dans le rapport des dépenses ?

Oui Non

Expliquez (facultatif): [Oui se référer à la ligne Primes de réunion \(voir REALISATION- EXERCICE 2024 -DEPENSES \(pages 17 et suivantes\)\)](#)

Exigé

#1.5.c. Consultations avec les parties prenantes nationales et accessibilité au public

Consultation
élargie plan de
travail et
supervision

Les parties prenantes nationales ont-elles été consultées durant la rédaction du plan de travail ?

Oui Non

Le cas échéant, quelles parties prenantes ? Quand et comment ont-elles été consultées ?

Les exemples incluent les partenaires au développement, les bureaux de lutte contre la corruption, le collège élargi du gouvernement, des entreprises et de la société civile.

Pour la question du comment et du où, les exemples incluent les ateliers avec les parties prenantes au sens large, les sondages envoyés au-delà des

membres du GMP, les consultations ayant eu lieu durant les conférences nationales ou locales, les événements de sensibilisation.

Le cas échéant, donnez des exemples de prise en compte des questions liées aux parties prenantes élargies dans le plan de travail : **Exemples :**

Consultation élargie sur les objectifs atteints

A-t-on demandé un retour aux parties prenantes clé dans le cadre de l'examen annuel d'avancement ?

Oui Non

Expliquez comment : Des séances de restitution ont été organisées avec les trois collèges pour présenter les résultats de la mise en œuvre du plan de travail. Les observations et recommandations des parties prenantes ont été intégrées dans le rapport d'avancement final.

Les points de vue des parties prenantes sont-ils documentés ?

Oui Non

Le cas échéant, incluez des exemples des retours documentés et une référence vers ces points de vue documentés des parties prenantes permettant de les retrouver dans l'examen annuel d'avancement :

Exemples

Les commentaires des collèges et des institutions partenaires sont reproduits dans la section « Observations des parties prenantes » du rapport d'examen annuel 2024, disponible sur le site de l'ITIE-Guinée (www.itie-guinee.org).

Accessibilité publique

Le public peut-il avoir accès au plan de travail ?

Oui Non

Le cas échéant, donnez un lien vers le site Internet permettant d'accéder au plan de travail : <https://www.itie-guinee.org/note-de-presentation-du-plan-de-travail-et-trienal-et-budget-pttb-2025-2026-2027/>

Le public peut-il avoir accès à l'examen annuel d'avancement ?

Oui Non

Le cas échéant, donnez un lien vers le site Internet permettant d'accéder à l'examen annuel d'avancement : <https://www.itie-guinee.org/note-de-presentation-du-plan-de-travail-et-trienal-et-budget-pttb-2025-2026-2027/>

Encouragé

#1.5.d. Cadre de mesure, d'évaluation et d'apprentissage

Cadre de mesure,

Le GMP a-t-il fait des efforts visant à créer un lien entre le plan de travail et un cadre de supervision, afin d'évaluer si les activités ont permis d'améliorer

d'évaluation et
d'apprentissage

la gouvernance du secteur extractif, d'un point de vue pratique et de politique ?

Oui Non

Le cas échéant, donner de l'information sur la nature de ces efforts et où il est possible d'accéder au résultat de ces efforts (le cadre de mesure, d'évaluation et d'apprentissage ainsi que toute mesure ou examen des progrès) :

Le Comité de Pilotage a compilé les recommandations dans le cadre de son Rapport ITIE 2022 et les recommandations les plus importantes ont été présentés au Conseil de Supervision preside par le Premier Ministre.

<https://www.itie-guinee.org/proces-verbal-de-la-reunion-du-conseil-de-supervision-de-litie-guinee-2025/>

Le GMP a intégré un cadre de mesure et d'évaluation dans le Plan de Travail Triennal et Budget (PTTB) 2025–2027, aligné sur les neuf exigences principales de la Norme ITIE. Ce cadre permet de suivre la mise en œuvre des activités à travers des indicateurs de performance, des cibles mesurables et des résultats attendus.

Un dispositif de revue semestrielle a été mis en place afin d'évaluer la contribution des activités à l'amélioration de la transparence, de la redevabilité et de la gouvernance du secteur extractif.

Les résultats de ces efforts sont disponibles dans les rapports d'avancement annuels et le PTTB 2025–2027 publiés sur le site officiel de l'ITIE-Guinée : www.itie-guinee.org

Encouragé

#1.5.e. Traiter de cas de corruption publiquement connus

Pertinence

Y a-t-il des cas de corruption publiquement connus dans le secteur et qui ont une pertinence nationale pour l'année considérée ?

Cela inclut des cas de corruption intervenus par le passé mais pertinents pour le débat public de l'année examinée.

Oui Non

Le cas échéant, lesquels ? Expliquez :

Au cours de la période examinée, plusieurs affaires de corruption dans le secteur minier ont été médiatisées, notamment celles relatives à l'attribution de titres miniers et à la gestion de certaines redevances minières locales. Ces cas ont fait l'objet d'enquêtes menées par la Cour des Comptes, le Ministère de la Justice et l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC).

Le cas échéant

Le GMP a-t-il fourni une description narrative de ces cas ?

Oui Non

Le cas échéant, où est-il possible d'y accéder ? [NA](#)

Le GMP a-t-il fait une déclaration ou réagi en son nom à l'un de ces cas de corruption ?

Oui Non

Le cas échéant, où est-il possible d'accéder à cette ou ces déclaration(s)? , où est-il possible d'accéder à cette ou ces déclaration(s)? Une déclaration officielle a été publiée à travers le communiqué du GMP du 12 juin 2024, appelant à un renforcement de la transparence dans les procédures d'octroi de licences. Le document est consultable sur le site officiel de l'ITIE-Guinée. C'est à ce titre que la société civile membre du GMP a élaboré un outil de diagnostic de la corruption dans le secteur extractif et le plan de correction est publié sur le site officiel de l'ITIE-Guinée. [NA](#)

Le GMP a-t-il émis des recommandations ?

Oui Non

Le cas échéant, où est-il possible d'accéder à ces recommandations ?
Expliquez

Les recommandations figurent dans le Rapport d'Avancement 2024, notamment dans la section consacrée aux réformes institutionnelles. Le GMP y préconise :

le renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les ministères techniques ;

la publication systématique des contrats miniers et des bénéficiaires effectifs ;

une coopération accrue entre l'ANLC, la Cour des Comptes et le Comité de Pilotage de l'ITIE-Guinée

La société civile avait fait une étude diagnostique publiée en 2023 et le Comité de Pilotage a présenté des recommandations compilées à travers cette présentation : <https://www.itie-guinee.org/lutte-contre-la-corruption-dans-le-secteur-minier-en-guinee/>

Objectif sous-jacent de l'Exigence 1.5

L'objectif de cette exigence est d'établir un cycle consultatif de planification et de suivi du travail permettant d'assurer la pertinence et la redevabilité de la mise en œuvre de l'ITIE à l'égard des parties prenantes nationales, aidant l'ITIE à obtenir des résultats et des impacts pertinents.

Les exemples incluent un nouveau leadership politique, des découvertes de nouvelles réserves ou gisements, l'adoption de politiques ayant un impact sur le secteur extractif, de nouvelles entreprises sur le marché, des projets extractifs n'évoluant pas, des cas de corruption dans le secteur, l'ouverture d'un nouveau pipeline, une perte de contrôle sur un territoire comportant des activités extractives, des accords bilatéraux ou multilatéraux de financement adossés à des revenus pétroliers, gaziers ou miniers à l'avenir, une évolution de la demande mondiale, des évolutions rapides d'activités minières illégales, la création d'entreprises d'État, l'adoption de nouvelles législations, des changements dans la constitution ou les réglementations ayant des conséquences pour la gouvernance du secteur extractif ?

Oui Non.

Expliquez plus en détail :

Le contexte économique et politique ont connu un changement avec l'avancée très significative des travaux du projet SIMANDOU qui est un espoir pour tous les guinéens. Sans SIMANDOU, c'est au cours «de cette période que la GUINÉE a été classé» parmi les pays à revenus intermédiaires.

Sur le plan minier, le retrait de centaine de contrat dont les titulaires n'ont pas obéi à la procédure cadastrale et aux droits et obligations constitue un fait majeur.

Sur le plan minier, l'adoption à 90% de la nouvelle constitution qui contient plusieurs nouvelles dispositions renforce la transparence et la bonne gouvernance.

Il y a en plus dans le cadre de la répartition des revenus tirés du secteur minier, la centralisation de fond FODEL/FNDL au sein de l'ANAFIC l'agence chargée d'accompagner les communautés dans le financement de leur plan de développement.

L'amélioration de la gouvernance fait partie des domaines prioritaires ciblés par les autorités politiques, avec l'objectif affiché de poser les fondations nécessaires pour renforcer et moderniser les Institutions de l'État et mettre en œuvre des changements véritables pour améliorer les conditions de vie du peuple guinéen. À cette fin, la Guinée a initié des réformes dans plusieurs domaines notamment la promulgation du nouveau Code minier 2011 révisé en 2013. Le Gouvernement Guinéen tient également au respect de ses engagements internationaux. Cette volonté politique a été exprimée par Son Excellence Monsieur le Chef de l'Etat lors de sa rencontre du 16 Septembre 2021 avec les Responsables du Secteur Minier au Palais du Peuple ; citation : « je réaffirme ma volonté ferme et celle de mon Gouvernement à soutenir le processus ITIE en Guinée ». Dans le document du Programme de Référence Intérimaire (P.R.I) 2022-2025 le Ministère des Mines et de la Géologie a inscrit dans son plan de travail 42 actions prioritaires dont la mise en œuvre optimale de l'ITIE. (voir page 4 du Plan de Travail Triennal et Budget 2025-2027).

1. Ces évolutions (voir question 1) ont-elles eu une influence lorsque le GMP a formulé ses objectifs et son plan de travail ?

Oui Non

Expliquez votre réponse : Le renouveau politique n'a pas manqué d'influencer le plan de travail. Les idées nouvelles incarnées par la Vision Simandou 2040 ont rendu impérieux l'ajustement du plan de travail. Ainsi lors de la réunion du GMP du 14 mai 2025 ledit plan a été mis à jour pour intégrer les éléments suivants :

Axe stratégique 3 : Appui à la mobilisation des ressources domestiques • Objectif spécifique 3.1 : Analyser les impacts économiques des projets extractifs, notamment Simandou • Objectif spécifique 3.2 : Évaluer les retombées en termes d'emplois, infrastructures, contenu local • Objectif spécifique 3.3 : Assurer un suivi rigoureux des contributions des entreprises

aux communautés • Objectif spécifique 3.4 : Analyser les impacts environnementaux des projets miniers • Objectif spécifique 3.5 : Faire le suivi et formuler des recommandations sur la gestion du fonds souverain prévu dans le programme SIMANDOU 2040

2. Le financement pour la mise en œuvre de l'ITIE a-t-il évolué et ces évolutions ont-elles pu avoir un impact sur la mise en œuvre du plan de travail et les progrès vers les objectifs de la mise en œuvre de l'ITIE ? Comment le GMP traite-t-il de ces évolutions ?

Il peut s'agir d'augmentations ou de baisses de financement.

Oui Non

Le Budget alloué au Comité de Pilotage en 2025 a baissé et ne permet toujours pas de couvrir toutes les activités du PTTB. Sur un budget prévisionnel de GNF 7 778 608 345, la Subvention accordée à l'ITIE Guinée dans la loi initiale de finance 2024, fut de 5 300 000 000 et le montant effectivement encaissé GNF 3 262 500 000, Malgré cette insuffisance des crédits, nous avons réussi à faire la production et la publication du Rapport ITIE-GUINEE 2022.

3. Les membres du GMP pensent-ils que le plan de travail est un résultat de leurs priorités ?

Oui Non

Expliquez. Oui voir les PV de la réunion du 26 février 2025 et du 14 mai 2025 pour les discussions et la prise en compte <https://usercontent.one/wp/www.itie-guinee.org/wp-content/uploads/2025/05/PV-CP-26-fev-20°25.pdf> et <https://www.itie-guinee.org/proces-verbal-de-la-reunion-du-comite-de-pilotage-de-litie-guinee-du-14-mai-2025/>

4. Quelle est l'évaluation globale du GMP des progrès sur les points suivants :

- a. Mettre en œuvre les activités du plan de travail : Expliquez La mise en œuvre est satisfaisante car le plan de travail est dynamique et s'ajuste avec les moyens mis à la disposition du Comité de Pilotage
- b. Traiter des mesures correctives : Expliquez : **(une commission est mise en place pour les besoins de la validation, pour suivre de près la mise en œuvre des mesures correctives et des recommandations prioritaires issues du rapportage**
- c. Traiter des recommandations issues de la mise en œuvre : Expliquez Pleinement respectée **pour les recommandations prioritaires**

5. Le plan de travail est-il utilisé comme un outil d'obtention de financement en présentant clairement l'alignement stratégique entre l'ITIE et les priorités nationales et sectorielles ainsi que le suivi de recommandations ou de mesures correctives ?

Oui Non

Expliquez. Dans le cadre de la recherche de financement ce sont les axes de travail qui sont présentés aux partenaires ainsi que les objectifs et activités prévues et généralement les partenaires prennent les activités qui rentrent dans leur domaine d'intervention et en phase avec leurs objectifs. Nous avons rencontré avec le Directeur pays ITIE (M. PAYE) la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la GIZ etc.

6. Le plan de travail est-il utilisé comme un outil pour préparer les réunions du GMP et pour assurer que les engagements sont suivis ?

Oui Non

Expliquez. (Mettre le lien vers les matrices de suivi et les réunions du GMP en prélude des réunions du GMP)

7. L'examen des progrès est-il présenté aux parties prenantes locales et nationales ?

Oui Non

Expliquez. Ce travail est fait par la société civile

8. L'examen des progrès inclut-il des éléments prouvant qu'un impact a été obtenu durant l'année examinée, comme des réformes juridiques ou des transformations dans la pratique ?

Oui Non

Expliquez. . L'examen des progrès et les principales conclusions des rapports ITIE ont été présentés aux parties prenantes locales et nationales lors des missions de dissémination organisés dans plusieurs régions minières. Ces missions ont réuni des représentants de l'administration publique, des collectivités locales, des entreprises minières, des organisations de la société civile, ainsi que des médias. Ces rencontres ont permis de vulgariser les résultats du rapport et de recueillir les avis des parties prenantes sur la gouvernance du secteur extractif.

Oui l'impact est bien documenté et les résultats obtenus dans les différents axes d'interventions

- *Étude d'impact de la mise en œuvre de l'ITIE (voir le document word Résultats et Impact de l'ITIE en Guinée amendé par CP Déf 25 août 2025)*
- *Les études d'impact environnemental et social sont publiées maintenant par le Ministère de l'Environnement*
- *Sur le plan de la lutte contre la corruption, l'Etat a mis en place suite aux recommandations du Rapport diagnostic sur la corruption de 2023 (<https://www.itie-guinee.org/rapport-de-diagnostic-de-corruption-dans-le-secteur-minier-guinee/>), un indice pour calculer le prix réel de la bauxite.*

9. Le rapportage sur la supervision et les progrès permet-il de soutenir les délibérations du GMP lors de mises à jour du plan de travail et de ses objectifs ? Ce processus permet-il à l'ITIE de garder sa pertinence pour le contexte national ?

Oui Non

Expliquez : l'existence d'une commission Données et Statistiques chargée du suivi et le Responsable du Suivi Evaluation du Secrétariat Exécutif permet de bien faire le suivi

Plusieurs impacts concrets ont été observés durant la période examinée. Parmi eux, on note :

L'amélioration de la transparence dans la publication des paiements des entreprises minières et des revenus collectés par l'État, notamment via la plateforme de divulgation systématique.

L'intégration progressive de la société civile et des collectivités locales dans les discussions sur l'utilisation des revenus miniers.

Le renforcement des capacités des acteurs locaux à travers des formations organisées par l'ITIE Guinée en 2024.

La prise en compte de certaines recommandations de l'ITIE dans les réformes du Code minier et dans les discussions sur la gestion des fonds de développement local.

10. Le plan de travail, la supervision ou l'examen des progrès comportent-ils des aspects novateurs allant au-delà de la Norme ITIE ?

Oui Non

Expliquez.

11. Autres commentaires

Ajoutez quelque chose si vous le souhaitez.

Conclusion

Sur base des réponses ci-dessus, quelle est l'autoévaluation du GMP quant à [l'objectif](#) et les [exigences techniques de l'Exigence 1.5](#) ?

L'Exigence est:

Non applicable <input type="checkbox"/>	Pas respectée <input type="checkbox"/>	En partie respectée <input type="checkbox"/>	En grande partie respectée <input type="checkbox"/>	Pleinement respectée <input checked="" type="checkbox"/>	Dépassée <input type="checkbox"/>
---	--	--	---	--	-----------------------------------

Explication: L'exigence 1.5 a été pleinement respectée.

IV. Analyse du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité lorsqu'il s'agit de traiter des aspects en question, toute lacune identifiée ou clarification supplémentaire nécessaire. À noter que cette section informera ce qui sera reflété dans le rapport de Validation.

1.5.a. Disponibilité du plan de travail	<p>Le dernier plan de travail (Plan de Travail Triennal et Budget (PTTB) 2025-2027) a été approuvé puis mis à jour par le MSG. Il est accessible au public sur le site web de l'ITIE-Guinée. Le plan de travail reflète et traite explicitement les priorités nationales et les questions clés de gouvernance :</p> <p>Les parties prenantes nationales ont été consultées lors de la rédaction du plan de travail.</p>
1.5.a.i. Objectifs	<p>Le plan de travail triennal de l'ITIE (2025-2027) fait largement référence au projet Simandou 2040, un programme de 15 ans englobant les axes sociaux, politiques et économiques. Les autres priorités nationales consistent à renforcer le climat d'investissement en Guinée et à renforcer les mécanismes de redistribution des revenus miniers aux niveaux infranationaux. Il reflète également le lien avec la vision nationale pour le secteur minier et la politique de contenu local.</p> <p>Les objectifs sont alignés sur les priorités stratégiques de l'ITIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Lutte contre la corruption. Celle-ci est intégrée en tant qu'axe stratégique. Le plan comprend également des activités visant à

	<p>mettre en œuvre le plan d'intervention lié à l'outil de diagnostic des OSC 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Égalité des sexes. Le Comité a exigé que sa nouvelle composition garantisse l'équité entre les hommes et les femmes en augmentant le quota de femmes dans chaque collège. ◦ Transition énergétique. Le plan prévoit l'obligation pour toutes les sociétés minières d'évaluer leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et vise la neutralité carbone d'ici 2040. ◦ Renforcement de la mobilisation des recettes intérieures. Le plan prévoit une étude sur la modélisation financière du projet Simandou afin d'améliorer la mobilisation des recettes. Il utilise également la plateforme GOVIN pour les déclarations ponctuelles de recettes et de production. <p>Pour en savoir plus, consultez le document PTTB-2025-version-finale-Mai-2025.pdf</p>
1.5.a.ii. Des activités mesurables et assorties de délais	Les activités énumérées dans le plan de travail ont des résultats mesurables qui contribuent aux objectifs adoptés et sont assorties de délais.
1.5.a.iii Priorités	<p>Le plan de travail comprend une justification des exigences prioritaires de l'ITIE. Le MSG a noté que lorsqu'il établit les priorités pour les recommandations, il tient compte : des priorités nationales, des priorités stratégiques de l'ITIE (lutte contre la corruption, mobilisation des ressources nationales (DRM), transition énergétique) et des développements actuels dans le secteur.</p> <p>Le plan de travail décrit également les activités qui contribuent à la satisfaction de chaque exigence, y compris celles qui ne sont pas prioritaires.</p>
1.5.a.iv Budget pour le plan de travail	<p>Le plan de travail comprend un budget entièrement quantifié. Par exemple, le PTBA 2024 était basé sur neuf axes stratégiques comprenant 103 activités, pour un coût total provisoire équivalent à environ 915 228 USD (voir le procès-verbal de la réunion). Le PTBA 2024 a identifié les fonds EGPS de la Banque mondiale comme source de financement (équivalent à 65 000 USD). Le budget identifie explicitement les sources de financement. Actuellement, le plan est financé à 100 % par le gouvernement dans le cadre du budget national de développement. Le dernier plan budgétaire fournit un plan clair des coûts budgétaires (voir ici : PTTB-2025-version-finale-Mai-2025.pdf).</p> <p>Même si le budget dépend entièrement du gouvernement, il reste à noter que le financement du gouvernement engage dans le loi des finance ne couvre pas les fonds nécessaires. Le financement assure varie entre 26% (2025) à 50% (2023) – voir exigence 1.1.</p>

<p>1.5.b. Disponibilité d'un examen annuel des progrès accomplis</p>	<p>Le plan de travail (PTTB 2025-2027) et les documents relatifs à l'examen annuel des progrès réalisés ont été largement diffusés au public sur le site web de l'ITIE-Guinée. Le plan de travail est mis à jour chaque année et chaque fois que nécessaire en fonction de l'évolution du secteur. Cependant, les rapports annuels d'avancement ne sont disponibles que pour 2021 et 2022, celui de 2024 a été discuté lors de la réunion du CP le 26 février, mais n'est pas encore disponible au public. Le rapport de dépense est désormais inclus dans le PTBA 2025-2027. Pour en savoir plus, cliquez ici :</p> <p>L'examen annuel des progrès réalisés en 2021 est disponible ici : Rapport-Annuel-d'avancement-2021-de-l'ITIE-Guinee-V-f.pdf)</p> <p>Le rapport annuel d'avancement 2022 est disponible ici (https://eiti.org/sites/default/files/2024-01/Rapport-Annuel-de-Suivi-des-Progres-2022-ITIE-Guinee-2023-VF1.pdf?hash=1763982000)</p> <p>https://usercontent.one/wp/www.itie-guinee.org/wp-content/uploads/2025/05/PTTB-2025-version-finale-Mai-2025.pdf</p> <p>Pour en savoir plus : (Base de données documentaire)</p>
<p>1.5.b.i Examen des progrès et évolutions</p>	<p>Le plan de suivi des recommandations prioritaires est parfois présenté au Conseil de supervision, présidé par le Premier ministre.</p> <p>Le processus d'examen annuel du MSG aborde spécifiquement la nature dynamique de la mise en œuvre et la nécessité d'adaptation : L'examen annuel des progrès réalisés comprend une analyse des progrès et des défis liés aux objectifs du plan de travail.</p>
<p>1.5.b.ii Documentation des activités et résultats</p>	<p>Les rapports annuels d'examen des progrès pour 2021 et 2022 comprennent une analyse des progrès et des défis liés aux objectifs du plan de travail. Les rapports mettent en évidence les transformations des objectifs et clarifient les adaptations à la mise en œuvre qui permettront de mieux atteindre les objectifs. Cependant, il n'y a pas eu de rapport d'examen des progrès pour 2023 ni pour 2024.</p> <p>Pour les rapports 2021 et 2022, un aperçu des activités est présenté dans l'évaluation du plan de travail et une annexe est jointe à l'examen annuel des progrès. Les résultats sont documentés sous forme narrative afin de refléter si les réalisations ont atteint les résultats escomptés ou non.</p> <p>Toutefois, aucun rapport annuel d'avancement n'a été produit après 2022. Certaines activités réalisées en 2023 sont mentionnées dans le plan de travail annuel de 2024 (voir ici : Synthèse de la note synthèse PTBA 2024 du 21 Février.pdf)</p>

	<p>et de manière similaire dans le plan de travail pour 2025-2027 (voir ici : PTTB-2025-version-finale-Mai-2025.pdf), mais les informations ne sont pas très détaillées. Par rapport aux rapports d'avancement annuels de 2021 et 2022, il y a moins d'informations disponibles sur documentant les progrès, la liste des activités, les défis et les réalisations ainsi que les recommandations.</p> <p>Les rapports ITIE (y compris le rapport ITIE 2022) comprennent une section dédiée détaillant le statut des recommandations antérieures (par exemple, mises en œuvre, partiellement mises en œuvre, non mises en œuvre ou en cours).</p> <p>Le suivi des conclusions et des recommandations a, dans certains cas, conduit à des évolutions en matière de rapportage, de politiques ou de pratiques. Par exemple, les rapports incluent désormais les paiements effectués par les sous-traitants miniers (voir l'évaluation du modèle MGS de l'ITIE).</p>
1.5.b.iii Mécanismes pour les retours des parties prenantes	<p>Cependant, l'évaluation interne ne fournit pas beaucoup d'informations sur la description détaillée des mécanismes existants permettant de fournir un retour d'information sur la mise en œuvre de l'ITIE. En outre, il n'y a pas beaucoup d'informations sur la manière dont le groupe multipartite documente le point de vue des parties prenantes dans les rapports annuels d'examen des progrès réalisés. Ces informations ne sont pas fournies dans les modèles. Le groupe multipartite devrait réfléchir à la réalisation des résultats, des effets, des mesures correctives et des recommandations, et tenir compte des enseignements tirés pour les futurs plans de travail, par exemple dans une section narrative suivant le rapport sur les dépenses.</p> <p>Toutes les parties prenantes sont tenues d'inclure leur réseau élargi dans la réflexion sur les résultats et l'impact, et de transmettre leurs réflexions et leurs priorités dans la planification et le suivi annuels des travaux.</p>
1.5.b.iv Genre et inclusivité	<p>Il est indiqué que le MSG a exigé une plus grande égalité entre les sexes en augmentant le quota de femmes dans chaque groupe constitutif.</p> <p>Une activité spécifique du plan de travail annuel (PTBA) 2024 est axée sur le genre : l'activité 7.17 est intitulée « Garantir la participation des femmes à la conduite du processus ITIE », le résultat attendu étant que les femmes soient impliquées dans le processus.</p> <p>Lors de la collecte des données clés sur l'emploi et l'économie, le rapport ITIE pour 2022 a précisé que les entreprises devaient fournir le nombre total d'employés assurés, ventilé par sexe (femmes/hommes).</p> <p>Un webinaire sur le secteur extractif et les droits des femmes a été organisé le 26 janvier 2021, avec la participation du</p>

	<p>Secrétariat exécutif et de la société civile PWYP (voir Rapport-Annuel-d'avancement-2021).</p> <p>Le rapport ITIE 2022 indique que les femmes sont souvent confrontées à des stéréotypes de genre qui limitent leur accès à certains emplois et qu'elles sont souvent reléguées à des postes exécutifs, tandis que les hommes occupent des postes de contrôle et de décision.</p> <p>Les préoccupations et les demandes concernant le genre ont été soulevées directement par les parties prenantes et consignées dans les procès-verbaux des réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds FODEL : lors d'une réunion du comité pilote, Mme Sayon BERETE a soulevé une plainte concernant la prise en compte du genre dans les FODEL (Fonds d'aménagement local) et a demandé que les femmes soient accompagnées dans le cadre de ces fonds. • Hadja Aicha Barry a noté après une mission que c'était la première fois que les femmes entendaient parler de l'ITIE, soulignant la nécessité d'utiliser tous les canaux de communication possibles et de veiller à ce que les femmes fassent partie de l'équipe de diffusion. • Le Dr Alpha Abdoulaye DIALLO a fait remarquer que la question du genre était soulevée depuis plus de trois ans et que la société civile préparait une feuille de route sur le genre afin de garantir qu'il soit au cœur des activités de l'ITIE et que les femmes y participent activement.
1.5.b.v Rapport des dépenses	Les plans de travail annuels comprennent une répartition claire des coûts et des informations sur les dépenses réelles.
1.5.c. Consultations avec les parties prenantes nationales et accessibilité au public	Le modèle d'évaluation du MSG indique que les parties prenantes consultées lors de l'élaboration du plan de travail comprennent les partenaires de développement, les agences de lutte contre la corruption, les organes collégiaux élargis du gouvernement, les entreprises et la société civile.
1.5.d. Cadre de mesure, d'évaluation et d'apprentissage	Le MSG a fait des efforts explicites pour lier le plan de travail à un cadre de suivi conçu pour évaluer si les activités ont abouti à des améliorations concrètes dans la gouvernance du secteur extractif, tant au niveau des politiques que des pratiques. Ce cadre permet au MSG de suivre la mise en œuvre à l'aide d'indicateurs de performance, d'objectifs mesurables et de résultats attendus. Un mécanisme d'examen semestriel (revue semestrielle) a été mis en place pour évaluer dans quelle mesure les activités contribuent à l'amélioration de la transparence, de la responsabilité et de la gouvernance dans le secteur extractif. L'examen annuel des progrès, adopté le 26 février 2025, remplit cette fonction (voir : réunion du Comité de Pilotage du 26 février 2025).

<p>1.5.e. Traiter les cas de corruption connus du public</p>	<p>Au cours de la période considérée, plusieurs cas de corruption dans le secteur minier ont été rapportés dans les médias, notamment ceux liés à l'attribution des titres miniers et à la gestion de certaines redevances minières locales. Ces cas ont fait l'objet d'enquêtes menées par la Cour des comptes, le ministère de la Justice et l'Agence nationale de lutte contre la corruption (ANLC).</p> <p>En réponse aux problèmes identifiés, le membre de la société civile du MSG a élaboré un outil de diagnostic de la corruption avec le soutien du NRG1 dans le secteur extractif. En 2023, la société civile guinéenne PWYP a mené une évaluation des risques de corruption axée sur le secteur de la bauxite, à l'aide de l'outil de diagnostic du NRG1 (voir ici : vf.-Rapport-de-diagnostic-de-corruption-dans-le-secteur-minier-guineen-07.09.2023.pdf). Le diagnostic (« diagnostiquer la corruption ») a identifié des risques de corruption liés à l'octroi de licences, aux pratiques fiscales, à la transparence des accords miniers, à la sous-évaluation de la bauxite et aux prix de transfert. À la suite de ces résultats, le gouvernement national a revu la tarification de la bauxite.</p> <p>La nécessité de lutter contre la corruption a été élevée au rang de priorité stratégique, ce qui a donné lieu à de multiples recommandations hautement prioritaires et à des activités concrètes intégrées dans le plan de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La lutte contre la corruption (<i>Lutte contre la corruption</i>) est identifiée comme l'un des cinq axes stratégiques reflétés dans le plan de travail. • La corruption est également une priorité dans les plans de travail 2024 et 2025-2027 . <p>Le « Plan d'intervention – diagnostic de corruption dans le secteur minier guinéen » est accessible au public sur le site web de l'ITIE-Guinée : Plan d'intervention – diagnostic de corruption dans le secteur minier guinéen – ITIE Guinée Les thèmes clés de ce plan sont les suivants : transparence dans la délivrance des titres miniers, flux de revenus (paiements, transferts), amélioration de l'évaluation de la qualité de la bauxite et renforcement du contrôle par la société civile.</p> <p>Le plan de travail 2025-2027 de l'ITIE-Guinée prévoit une activité spécifique intitulée « <i>Mettre en œuvre le plan d'intervention de l'outil de diagnostic de corruption (2024)</i> », dont le budget est estimé à 20 000 dollars américains (PTTB-2025-version-finale-Mai-2025.pdf).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le MSG a établi la priorité stratégique de lutter contre la corruption lors de l'examen des recommandations issues du processus ITIE. <p>De plus, le MSG (à travers le rapport d'avancement 2024 et ses efforts de compilation) a émis des recommandations spécifiques</p>
--	---

	<p>visant à réduire les risques de corruption dans les politiques et les pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des contrôles internes : le GMP a recommandé le renforcement des mécanismes <i>de contrôle interne</i> dans les ministères techniques. • Publication systématique : le GMP a plaidé en faveur de la publication systématique des contrats miniers et des bénéficiaires effectifs (<i>la publication systématique des contrats miniers et des bénéficiaires effectifs</i>). • Coopération institutionnelle : le MSG a recommandé <i>une coopération accrue</i> entre l'Agence nationale de lutte contre la corruption (ANLC), la Cour des <i>comptes</i> et le Comité directeur de l'ITIE-Guinée. Le GMP s'associe activement à l'ANLC afin de travailler en synergie pour la prévention de la corruption. <p>Plus récemment, à la suite des recommandations de l'étude diagnostique sur la corruption de 2023 et des précédentes actions de plaidoyer de l'ITIE et de ses principaux partenaires sur cette question, le gouvernement a mis en place un indice permettant de calculer le prix réel de la bauxite.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les activités du plan de travail visent à maximiser la transparence et à <i>réduire progressivement la corruption</i>, conformément à la norme ITIE 2023. • En septembre 2024, la Cour des comptes a publié un rapport d'audit sur la lutte contre les flux financiers illicites dans le secteur minier, issu d'un audit coopératif. Cet audit a spécifiquement évalué l'intégrité et la transparence du cadre juridique et institutionnel existant. Le rapport d'audit comprenait des recommandations visant à renforcer les mécanismes de contrôle, telles que le renforcement de la capacité à contrôler les quantités et la qualité des minéraux produits et exportés.
Objectif sous-jacent de l'Exigence 1.5	Afin de renforcer la mise en œuvre de l'exigence 1.5, le MSG est encouragé à mettre en œuvre le mécanisme de suivi décrit dans le plan de travail 2025-2027.
Autres observations	<p>Le MSG prévoit de mener une étude sur la modélisation financière du projet Simandou, en plus d'élaborer une meilleure approche pour optimiser la mobilisation des revenus du projet. Dans l'intervalle, il a pris en compte l'étude réalisée par M. Sanchez</p> <p>Il est également prévu d'utiliser la plateforme GOVIN pour la déclaration ponctuelle des revenus et de la production. À cette fin, une formation a été dispensée les 9 et 10 octobre 2025 aux entités déclarantes.</p> <p>Le Bureau de contrôle de la quantité et de la qualité du minerai a été créé afin de fournir une évaluation plus précise des exportations minières (voir le modèle ITIE, 1.5).</p>

Exigence 7.1: Débat public

I. Ressources

[Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation](#)

Notes d'orientation connexes : [Parler, c'est important !](#), [Mise en œuvre de l'ITIE tenant compte du genre](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'informer le travail sur ce module, les parties prenantes doivent avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, telles que celles issues du rapportage ITIE liées à cette exigence ou issues d'autres études menées

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation précédente le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut rester vierge.

III. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les aspects de l'exigence et d'évaluer ses progrès pour y parvenir. Des points de vue divergents au sein d'un collège ou entre les différents collèges peuvent être repris dans ce formulaire.

Exigences techniques

Exigé	7.1.a Efforts pour fournir une information compréhensible
Public cible clé	<p>Le GMP a-t-il identifié des publics clé pour communiquer les divulgations du processus ITIE ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Expliquez : Avant chaque dissémination, le Responsable de la communication propose les acteurs cibles pertinents qui seront validés par les membres du Comité de Pilotage. Durant la période examinée les acteurs suivants ont été ciblés : Les acteurs économiques locaux, les leaders communautaires, les femmes, les jeunes et les élus locaux</p>

Le GMP s'est-il assuré que les divulgations des entreprises et du gouvernement ainsi que le diagnostic et l'analyse ITIE sont adaptés aux publics suivants ?

Vérifiez ceux qui sont d'application et ajoutez une explication sur la façon dont ils sont pris en compte :

Public clé	Exemples de communication adaptée à ce public
<input checked="" type="checkbox"/> Gouvernement	Exemple: Le type de communication utilisé pour le gouvernement est institutionnel. Ainsi, une fois validé, le rapport est officiellement transmis aux plus hautes autorités de la République. A cette transmission officielle, s'ajoute une cérémonie de lancement national où sont conviés les institutions, les PTF, les ambassades, etc.
<input checked="" type="checkbox"/> Parlementaires	Exemple : Au moins un membre du Comité est membre du Conseil National de Transition (CNT) qui est le Parlement actuel et cela a facilité les échanges avec les parlementaires
<input checked="" type="checkbox"/> Société civile	Exemple : La même approche est utilisée pour les OSC. Outre Les supports numériques, ces organisations sont la principale cible des activités de dissémination (CRD, fora communautaires, rencontres sectorielles) Voir ici le lien vers le rapport simplifié https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/resume-du-rapport-itie-guinee-2022-iteg-janvier-2025/ https://www.itie-guinee.org/mission-de-dissemination-rapport-itie-2021nzerekore/ https://www.itie-guinee.org/videos-mission-de-dissemination-des-rapports-itie-2021/ https://www.itie-guinee.org/mission-de-dissemination-rapport-itie-2021-1/
<input checked="" type="checkbox"/> Entreprises	Des rencontres périodiques sont organisées avec la Chambre des Mines et les entreprises sont aussi associées à la dissémination.

<input checked="" type="checkbox"/> Médias	Exemple : Activité de dissémination du rapport, utilisation des plateformes digitales et le site web de ITIE, Guide simplifié, communiqué et rapport. https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/resume-du-rapport-itie-guinee-2022-iteg-janvier-2025/
--	--

Exigé	7.1.b. Information accessible
<i>Efforts de diffusion</i> 7.b.i	<p>Le GMP a-t-il entrepris des efforts pour s'assurer que l'information publiée dans les produits ITIE est largement accessible et diffusée ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Expliquez, en incluant des exemples de ces efforts : En plus du site web et de X, l'intégration des plateformes digitales telles que LinkedIn et Facebook, permet d'élargir la portée de la communication et d'engager un public plus diversifié. S'y ajoute le rapport simplifié accessible https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/resume-du-rapport-itie-guinee-2022-iteg-janvier-2025/ https://www.itie-guinee.org/mission-de-dissemination-rapport-itie-2021nzerekore/</p>
<i>Langue accessible et besoins en termes d'accessibilité</i> 7.b.ii	<p>Le GMP a-t-il fait des efforts pour assurer que l'information publiée dans les produits de l'ITIE et par le biais de la divulgation systématique est rédigée dans un style compréhensible et accessible ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Expliquez, y compris en donnant des exemples de ces efforts : Le Comité de Pilotage a résumé le rapport ITIE 2022 ainsi que les précédents https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/resume-du-rapport-itie-guinee-2022-iteg-janvier-2025/</p> <p>Quels sont les langues des publics clé de votre pays ?</p> <p>Dressez une liste des langues clé de votre pays, y compris toute langue minoritaire parlée par les communautés affectées par les opérations des industries extractives.</p> <p>Malinké, Soussou, Peulh etc.</p>

Le GMP a-t-il fait des efforts pour assurer que l'information publiée dans les produits de l'ITIE et par le biais de la divulgation systématique est publiée dans les langues qui conviennent ?

Oui Non

Expliquez, y compris les langues qui ont été envisagées et les exemples des efforts en question :

Le GMP a entrepris un vaste chantier de diversification des supports de communication. Afin de rendre l'information accessible et compréhensible les supports papiers sont complétés par des supports vidéos qui résument le contenu du rapport <https://www.facebook.com/share/r/19yYmq73nv/>

<https://www.itie-guinee.org/mission-de-dissemination-rapport-itie-2021nzerekore/>

Le GMP a-t-il examiné les défis en termes d'accès et les besoins en information des différents genres et sous-groupes de citoyens ?

Oui Non

Expliquez, y compris en donnant des exemples de ces efforts :

Actions de sensibilisation
7.b.iii

Sur base des divulgations ITIE (données et diagnostiques), des actions de sensibilisation (organisées par le gouvernement, la société civile ou les entreprises) ont-elles été menées pour sensibiliser et faciliter le dialogue à propos de la gouvernance des ressources extractives ?

Oui Non

Expliquez, y compris en donnant des exemples d'actions de sensibilisation :

Encouragé

7.1.c Efforts supplémentaires pour informer le débat public

Rapports de synthèse
7.1.c.i

Le GMP a-t-il rédigé de brefs rapports de synthèse contenant une analyse claire et équilibrée des informations, en veillant à ce que les sources des données et les auteurs soient clairement mentionnés ?

Oui Non

Expliquez, y compris comment accéder à des exemples de tels rapports de synthèse :

Rapport diagnostic sur la corruption dans le secteur extractif

<https://www.itie-guinee.org/rapport-de-diagnostic-de-corruption-dans-le-secteur-minier-guineen/>

Plan d'intervention

<https://www.itie-guinee.org/plan-dintervention-diagnostic-de-corruption-dans-le-secteur-minier-guineen/>

Présentation de synthèse

<https://www.itie-guinee.org/lutte-contre-la-corruption-dans-le-secteur-minier-en-guinee/>

Rapports
thématiques

Le GMP a-t-il produit des rapports thématiques sur des aspects spécifiques de la gestion du secteur extractif ?

7.1.c.ii

Oui Non

Le cas échéant lesquels ? Merci d'inclure des liens vers les rapports s'ils sont accessibles en ligne : Durant la période examinée, l'ITIE a produit les rapports thématiques suivants :

Rapport diagnostique sur la corruption dans le secteur extractif

<https://www.itie-guinee.org/rapport-de-diagnostic-de-corruption-dans-le-secteur-minier-guineen/>

Divulguer des
données qui
dépassent les
Exigences de
l'ITIE

Le GMP a-t-il utilisé la mise en œuvre de l'ITIE pour divulguer des données qui dépassent les Exigences de l'ITIE et permettent d'améliorer le débat public sur la gouvernance du secteur extractif

7.1.c.iii

Oui Non

Le cas échéant, les données sont-elles liées à l'une ou plusieurs des questions suivantes ?

Objectif des données	Type de données et emplacement de la divulgation
<input checked="" type="checkbox"/> Identifier les risques de corruption	
<input type="checkbox"/> Promouvoir l'égalité des genres	Préciser :
<input checked="" type="checkbox"/> Impact de la transition énergétique	Préciser :
<input checked="" type="checkbox"/> Renforcer la collecte des revenus	Préciser :
<input type="checkbox"/> Artisanat minier à petite échelle	Préciser
Autres questions pertinentes au niveau national, telles que définies par le GMP : (ajoutez plus de lignes si nécessaire) Préciser	Préciser

Résumer et
comparer les
recettes

7.1.c.iv

Le GMP a-t-il résumé et comparé la part de chaque flux de recettes par rapport aux recettes totales obtenues par chaque niveau de gouvernement ?

Oui Non

Le cas échéant, donner le titre de la publication. Où peut-on y accéder?

Efforts de
renforcement
des capacités

7.1.c.v

Le GMP a-t-il déployé des efforts en vue de renforcement des capacités durant la période examinée ?

Oui Non

Expliquez, en décrivant par exemple où, ou auprès de qui il est possible de trouver un aperçu des efforts de renforcement des capacités pour la période examinée (par exemple dans l'examen annuel des progrès). Soulignez les efforts qui ont ciblé en particulier les organisations de la société civile.

Les membres de la Société Civile ont été formés en juin 2024 sur la Norme ITIE 2023.

Le GMP sait-il si les renforcements de capacité ont donné lieu à une meilleure compréhension de l'information et des données issues des rapports et des divulgations en ligne?

Oui Non

Expliquez et fournissez au moins un élément probant :

Le GMP sait-il si le renforcement de capacités a donné lieu à une utilisation accrue de l'information par les citoyens, les médias ou d'autres ?

Oui Non

Expliquez et fournissez au moins un élément probant.

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est de permettre un débat public sur la gouvernance des industries extractives fondé sur des éléments probants – notamment sur les risques de corruption, la transition énergétique, le genre et la perception des recettes – par le biais d'une communication active des données pertinentes aux parties prenantes clés de manière accessible et reflétant les besoins des parties prenantes.

1. Les efforts de communication et de sensibilisation de l'ITIE ont-ils ciblé des questions spécifiques du débat public ?

Oui Non

Le cas échéant lesquelles ? Donnez des liens vers les exemples :

Le projet Simandou

La gestion et la redistribution des revenus extractifs

La divulgation du registre des bénéficiaires effectifs

La transparence environnementale

2. Certains sujets sont-ils particulièrement sensibles dans le contexte national, ou est-il particulièrement difficile de comprendre où l'ITIE a pu fournir des données factuelles et permettre une meilleure compréhension par le public ?

Oui Non

Le cas échéant lesquels ? Donnez des liens vers les exemples :

3. Le GMP a-t-il récolté les retours de publics clé sur l'accessibilité et le style ? Par exemple pour savoir si le Rapport ITIE est trop technique ou difficile à comprendre ?

Oui Non

Le cas échéant quels ont été les retours ? Comment cela a-t-il été traité ? Lors des disséminations des résultats du rapport, certains citoyens ont formulé des observations sur la taille des rapports. Ils considèrent en effet que le rapport est volumineux ce qui rend souvent son exploitation difficile.

4. Le GMP a-t-il envisagé d'adapter les divulgations ITIE aux communautés en fournissant de l'information au niveau du projet qui est d'actualité dans leur région et en le comparant aux recettes totales ?

Oui Non

Expliquez

5. Le GMP a-t-il essayé d'utiliser de nouveaux canaux ou formats de communication dans la période examinée, afin de s'adapter aux besoins des publics clé ou de répondre à des évolutions dans le partage et l'accès à l'information ?

Oui Non

Expliquez

6. Le GMP a-t-il connaissance d'impacts concrets des efforts de sensibilisation sur les évolutions des comportements ou comme source d'inspiration pour des réformes ?

Oui Non

Expliquez. *Vous pourrez souhaiter faire référence à des documents existants (par exemple un examen annuel des progrès et de l'impact)*

7. Décrivez des exemples d'utilisation des données ITIE.

Documentez l'utilisation de données ITIE sous différents formats, par des membres du GMP ou toute autre partie prenante. Vous pourrez souhaiter faire référence à des documents existants (par exemple un examen annuel des progrès et de l'impact)

Les exemples de types d'utilisation de données ITIE peuvent inclure :

- *Une couverture média (presse ou radiotélévisée) de récits faisant référence aux données ITIE (mettre les liens)*
- *Des recherches ou études analytiques se basant sur des données ITIE*
- *Des notes de plaidoyer ou de groupes de pression faisant référence aux données ITIE*
- *Des contributions ou débats parlementaires se basant sur des données ITIE*
- *Fournir des liens vers des éléments probants lorsqu'ils existent.*
- *Il est également possible de référencer des éléments de récit, par exemple de la façon suivante : [Cette personne /ce groupe] a utilisé [type de données dans le cadre de divulgations ITIE] pour faire [ce pour quoi les données ont été utilisées / le problème résolu.]*

8. Existe-t-il des innovations dans les efforts de sensibilisation et de communication que le GMP souhaiterait souligner ?

Facultatif

Conclusion

Sur base des réponses ci-dessus, quelle est l'autoévaluation du GMP quant à [l'objectif](#) et les [exigences techniques](#) de l'Exigence 7.1 ?

L'Exigence est:

Non applicable <input type="checkbox"/>	Pas respectée <input type="checkbox"/>	En partie respectée <input type="checkbox"/>	En grande partie respectée <input type="checkbox"/>	Pleinement respectée <input type="checkbox"/>	Dépassée <input checked="" type="checkbox"/>
---	--	--	---	---	--

Explication : l'exigence 7.1 a été pleinement respectée.

IV. Analyse du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité lorsqu'il s'agit de traiter des aspects en question, toute lacune identifiée ou clarification supplémentaire nécessaire. À noter que cette section informera ce qui sera reflété dans le rapport de Validation.

7.1.a. Informations compréhensibles	Les informations divulguées dans le cadre de l'ITIE sont désormais largement accessibles grâce à des formats numériques et simplifiés, même si des défis subsistent en ce qui concerne le volume des rapports principaux.
7.1.b. Informations accessibles	Le GMP a déployé des efforts particuliers pour s'assurer que les informations publiées dans les produits ITIE soient rédigées dans un style compréhensible et accessible. Le GMP a produit des rapports de synthèse Voir par exemple le résumé 2022 de l'ITIE (https://www.itiedoc-guinee.org/document-archive/resume-du-rapport-itie-guinee-2022-iteg-janvier-2025/) Les résumés des rapports sont également partagés sur Linked et Facebook. Cependant, ces rapports ne sont pas disponibles pour les années précédentes. Ces résumés (par exemple, Comprendre pour agir, Chiffres clés) visent à fournir aux citoyens une meilleure connaissance du secteur extractif. Le GMP a également diffusé des rapports via les médias numériques et produit

	de courtes vidéos informatives (voir par exemple ici : ITIE Vulgarisation Rapports N'Zérékoré).
7.1.c Efforts supplémentaires pour informer le débat public	En 2021, le GMP a également pris des mesures importantes pour résoudre les problèmes linguistiques. Reconnaissant que les populations clés parlent le malinké, le soussou et le peulh, le GMP a lancé un projet de diversification des supports de communication afin de répondre aux besoins de compréhension, en particulier par le biais de canaux visuels et multimédias. Des rapports ont été partagés sur les réseaux sociaux et des vidéos ont été diffusées (voir par exemple ici : https://www.facebook.com/share/r/19yYmq73nv/ https://www.itie-guinee.org/mission-de-dissemination-rapport-itie-2021nzerekore/)
Objectif sous-jacent de l'Exigence 7.1	<p>Le manquement principale de cette exigence dans la période sous revue est l'absence d'efforts de sensibilisation pour le rapport 2022. Les parties prenantes ont noté l'absence de financement pour les activités de sensibilisation, mais il n'y avait pas des efforts des membres du CP de mener d'autres activités qui ne dépendent pas d'un large budget pour informer des personnes cibles des conclusion principaux et des recommandations.</p> <p>Le groupe multipartite identifie explicitement les publics cibles clés et utilise diverses stratégies pour promouvoir activement la divulgation des informations de l'ITIE. Avant chaque diffusion, le responsable de la communication propose les acteurs cibles pertinents, qui sont validés par le comité pilote. Les publics clés identifiés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Les acteurs économiques locaux et les dirigeants communautaires. ◦ Les femmes et les jeunes. ◦ Les élus locaux. ◦ Institutions gouvernementales, parlementaires (CNT) et partenaires techniques et financiers (PTF). ◦ Les organisations de la société civile (OSC) : elles constituent une cible principale pour les activités de diffusion, notamment les forums communautaires et les réunions sectorielles. ◦ Médias : utilisation de plateformes numériques (site web, X, LinkedIn, Facebook) et participation à des activités de diffusion

	<p>Les efforts de communication et de sensibilisation générés par le processus ITIE ont spécifiquement ciblé des questions nationales hautement prioritaires pour les débats publics, comme par exemple : le projet Simandou.</p> <p>En 2023, la société civile a mené une étude diagnostique sur la lutte contre la corruption dans le secteur minier : voir par exemple : (https://www.itie-guinee.org/lutte-contre-la-corruption-dans-le-secteur-minier-en-guinee/)</p> <p>L'évaluation interne du groupe multipartite (GMP) note que la société civile (OSC) est plus proactive, s'engage dans le dialogue, produit des rapports (comme le diagnostic sur la corruption) et fait campagne pour la publication d'accords spécifiques (par exemple, l'accord-cadre avec la République de Chine et les trois conventions du projet Simandou – voir Résultats et Impact de l'ITIE en Guinée).</p> <p>Les membres de la société civile ont suivi une formation spécifique en juin 2024 sur la norme ITIE 2023. En outre, les membres de la société civile ont été formés à partir des enseignements tirés de l'« université d'été organisée par l'Université du Cameroun » afin de mieux les préparer à la gouvernance des industries extractives (voir Étude d'impact de l'ITIE).</p>
Autres observations	<p>Il serait important de documenter davantage les difficultés d'accès et les besoins en informations des différents genres et sous-groupes de citoyens. Le GMP pourrait fournir davantage d'informations sur le plan de diffusion et la manière dont les objectifs visés ont été atteints. Bien que l'évaluation interne du GMP indique que l'ITIE a concentré ses efforts sur la mobilisation des publics cibles clés, notamment les acteurs économiques locaux, les dirigeants communautaires, les femmes, les jeunes et les élus locaux, elle omet de fournir des documents et des preuves des activités de sensibilisation menées auprès de ces groupes de population.</p> <p>Le GMP devrait veiller à ce que les rapports ITIE et leurs conclusions soient largement diffusés ; l'ITIE Guinée peut s'appuyer sur les réseaux existants et les médias sociaux lorsque le financement est limité.</p> <p>Le GMP devrait veiller à ce que toutes les parties prenantes partagent les conclusions et le rapport complet par le biais de leurs propres canaux de diffusion, afin de garantir que le rapport ITIE et ses principales conclusions et recommandations soient largement diffusés, en envisageant des options peu coûteuses en l'absence d'un budget dédié à la communication.</p>

Exigence 7.2: Accessibilité des données et données ouvertes

V. Ressources

[Texte complet de l'Exigence, guide de la Validation.](#)

Notes d'orientation connexes: [Modèle de données résumées ITIE](#), [Politiques de données ouvertes et de divulgations de données en format ouvert](#), [Données ouvertes dans la mise en œuvre de l'ITIE](#)

VI. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'informer le travail sur ce module, les parties prenantes doivent avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, telles que celles issues du rapportage ITIE liées à cette exigence ou issues d'autres études menées.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation précédente et indiquer son statut le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut être laissée vierge.

VII. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les aspects de l'exigence et d'évaluer ses progrès pour y parvenir. Des points de vue divergents au sein d'un collège ou entre les différents collèges peuvent être repris dans ce formulaire.

Exigences techniques

Exigé	7.2.a.
<i>Politique de données ouvertes</i>	Le pays de mise en œuvre a-t-il convenu d'une politique en matière d'accessibilité, de diffusion et de réutilisation des données publiées dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE ?
<i>7.2.a.i</i>	Cette politique peut être définie au niveau du gouvernement si celui-ci a adopté une politique de données ouvertes ou définie au niveau du GMP.
	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Donnez le titre de la politique et la façon d'accéder à la politique de données ouvertes : L'ITIE Guinée a convenu d'une politique sur les données ouvertes et l'a publiée (<https://opendataitie-guinee.org/>).

Publication des données ouvertes
7.2.a.ii

Les données qui selon les exigences de l'ITIE doivent être publiques sont-elles disponibles au format ouvert dans votre pays ?

Les données de tous les tableaux et diagrammes des Rapports ITIE ou rapports thématiques doivent être accessibles en format CSV ou Excel.

Oui Non

Donnez le lien vers la page où ces séries données sont accessibles, par exemple comme annexe aux Rapports ITIE.

Les données des Rapports ITIE sont accessibles en format Excel et format CSV. Lien disponible <https://opendataitie-guinee.org/>

Cette accessibilité est-elle connue ?

Oui Non

Expliquez : Le public est régulièrement informé de l'existence de ce portail surtout au moment des disséminations ou des rencontres sectorielles.

Fichiers de données résumées fournis
7.2.a.iii

Le fichier de données résumées pour chaque exercice couvert par l'ITIE a-t-il été envoyé au Secrétariat international conformément au [modèle](#) ?

Oui Non

Donnez des liens vers les endroits où ces fichiers sont publiés.

Le Comité national ITIE accorde une importance capitale aux données résumées de ses Rapports. Le Summary_data est disponible sur nos deux plateformes :

https://opendataitie-guinee.org/wp-content/uploads/2025/04/Summary_Data_Guinee_2022.xlsx

Attendu

7.2.a.i

Publication sous licence ouverte
7.1.a.i

Les agences du gouvernement et les entreprises ont-elles publié dans la pratique les données des exigences ITIE sous licence réutilisation ou modification ¹?

Oui Non

¹ Une politique de données ouvertes doit décrire de façon spécifique les conditions d'utilisation par le public des données publiées. Ce faisant elle donne aux utilisateurs le droit ou l'autorisation de l'utiliser à des fins d'analyse par exemple. Les licences vous permettent en tant qu'entité déclarante de donner explicitement à quelqu'un d'autre l'autorisation d'utiliser les données que vous publiez en format ouvert. [La politique de données ouvertes de l'ITIE](#) (art. 9.f) recommande [Creative Commons Attribution 4.0](#) permettant aux utilisateurs de partager et de transformer les données à toutes fins utiles tout en exigeant de l'utilisateur que celui-ci attribue les données, donne un lien vers la licence et indique si des modifications ont été effectuées. Pour vous aider à choisir la bonne licence, cliquez ici : <https://chooser-beta.creativecommons.org/>

Donnez des exemples ou faites référence à des exemples documentés dans un modèle de transparence, y compris au formulaire et à la sous-exigence :

Ont-ils sensibilisé les utilisateurs à la possibilité de réutilisation des données sans consentement préalable ?

Oui Non

Donnez des exemples ou faites référence à des exemples documentés dans un modèle de transparence, y compris au formulaire et à la sous-exigence :

Si ce n'est pas le cas, le GMP a-t-il débattu de cette attente ?

Oui Non

Donnez la référence au procès-verbal des réunions du GMP ou à toute autre documentation démontrant que cette attente a été débattue :

Encouragé

7.2.b. Données lisibles par machine

Certaines divulgations ITIE sont-elles publiées en format ouvert conformément à une norme spécifiée pour les données ou à l'aide de métadonnées pour décrire ce qui figure dans les séries de données ouvertes ?²

Oui Non

Fournissez les éléments probants :

<https://opendataitie-guinee.org/chiffres-cles-2024/> avec en bas de page cette précision ; **Politique d'utilisation des contenus**

Vous pouvez republier gratuitement notre contenu. Toutefois, vous devez préciser la source, pour internet avec un lien direct, et pour une publication imprimée, en indiquant Initiative pour la Transparence dans les industries extractive GUINEE, www.itie-guinee.org

https://opendataitie-guinee.org/wp-content/uploads/2025/04/Summary_Data_Guinee_2022.xlsx

² Étiqueter et structurer les données selon une norme permet aux utilisateurs potentiels de s'y retrouver plus facilement car la nature des données est décrite et elles sont organisées de façon reconnaissable pour les utilisateurs. Cela permet également aux données de pouvoir être combinées à d'autres séries de données (d'être interopérables). Pour plus d'information, consultez la note d'orientation suivante : <https://eiti.org/fr/guidance-notes/politiques-de-donnees-ouvertes-et-de-divulgations-de-donnees-en-format-ouvert>

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est de permettre une utilisation et une analyse davantage élargies des informations sur les industries extractives en les publiant sous forme de données ouvertes et interopérables.

1. Le GMP sait-il si des séries de données ouvertes issues de la mise en œuvre de l'ITIE sont utilisées à des fins d'analyse ?

Oui Non

Donnez des exemples ou faites référence à un aperçu existant : Les données sont réutilisables grâce à des formats adaptables.

2. La mise en œuvre de l'ITIE a-t-elle donné lieu à une meilleure appréciation de la publication de données aux formats ouverts et interopérables ?

Oui Non

Expliquez : Oui. Les données sont disponibles sous forme de fichiers et de graphiques sur le site de l'ITIE. Voir : <https://opendataitie-guinee.org/chiffres-cles-2024/>. Aussi, des synthèses du Rapport ITIE ont été produits (« Comprendre pour agir », « Chiffres clés ») pour permettre aux citoyens d'avoir une meilleure connaissance du secteur extractif.

3. Des activités ont-elles été entreprises pour renforcer les capacités des parties prenantes et leur permettre d'utiliser les séries de données publiées dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE ?

Oui Non

Donnez des exemples ou faites référence à un aperçu existant

4. D'autres aspects sur lesquels souhaiterait insister le GMP sur les divulgations de données ouvertes ?

Expliquez

Conclusion

Sur base des réponses ci-dessous, quelle est l'autoévaluation du GMP quant à [l'objectif](#) et les [exigences techniques](#) de l'Exigence 7.2 ?

L'Exigence est:

Non applicable <input type="checkbox"/>	Pas respectée <input type="checkbox"/>	En partie respectée <input type="checkbox"/>	En grande partie respectée <input type="checkbox"/>	Pleinement respectée <input checked="" type="checkbox"/>	Dépassée <input type="checkbox"/>
---	--	--	---	--	-----------------------------------

Expliquez : l'exigence 7.2 a été pleinement respectée

VIII. Analyse du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité lorsqu'il s'agit de traiter des aspects en question, toute lacune identifiée ou clarification supplémentaire nécessaire. À noter que cette section informera ce qui sera reflété dans le rapport de Validation.

7.2.a.i. Politique de données ouvertes	Le groupe multipartite (GMP) a convenu et publié une politique claire concernant l'accès, la publication et la réutilisation des informations divulguées dans le cadre de l'ITIE en Guinée. Le secrétariat de l'ITIE Guinée a publié cette politique en matière de données ouvertes, qui est accessible en ligne (voir ici : Microsoft Word - politique du cp itie- guinee en matiere de donnees ouverte .docx).
7.2.a.ii Publication des données ouvertes	Les données sont disponibles dans des formats ouverts (Excel et CSV) afin de faciliter leur analyse et leur exploitation par des tiers. Le fichier de données récapitulatives normalisé pour le rapport 2022 est disponible sur la plateforme dédiée aux données ouvertes. Dans le cadre de ses efforts visant à mettre à la disposition du public des données plus actualisées, le ministère des Mines et de la Géologie a mis en place le projet RD FUSION et le groupe de travail pour la sécurisation des revenus miniers. En outre, depuis 2020, l'ITIE, en accord avec le RDF, a mis en place une plateforme GOVIN afin de permettre aux entités déclarantes de soumettre leurs rapports par voie électronique pour la diffusion systématique des données provenant de ces entités.

	Le public est régulièrement informé de l'existence du portail de données ouvertes lors des réunions de diffusion et des réunions sectorielles.
7.2.a.iii. Fichiers de données résumées fournis	<p>Les rapports ITIE, le plan de travail triennal (PTTB) et l'examen annuel des progrès sont accessibles au public via le site web officiel de l'ITIE-Guinée (www.itie-guinee.org). L'existence du portail de données ouvertes est régulièrement communiquée au public lors des événements de diffusion.</p> <p>Le Comité national ITIE a déclaré qu'il accordait une importance cruciale aux données résumées de ses rapports. Le fichier intitulé « Données résumées » est disponible sur le site web national de l'ITIE : Données ouvertes – ITIE Guinée</p>
7.1.a.i Publication sous licence ouverte	La modernisation du cadastre minier et son accessibilité en ligne (évoluant vers l'e-gouvernement) permettent la visualisation spatiale des données relatives aux titres miniers, améliorant ainsi l'accès du public à des informations cruciales sur les licences (pour en savoir plus, voir : Portail cartographique du cadastre minier de Guinée – Dimension spatiale Landfolio)
7.2.b. Données lisibles par machine	Les informations divulguées par l'ITIE sont disponibles en ligne dans un format de données ouvertes lisible par machine
Objectif sous-jacent de l'exigence 7.2	<p>Publication sous licence ouverte (réutilisation ou modification) : L'évaluation réalisée dans le présent modèle a indiqué que, dans la pratique, les agences gouvernementales et les entreprises n'ont pas publié les données requises par l'ITIE sous une licence autorisant la réutilisation ou la modification.</p> <p>Le portail de données ouvertes comprend une politique stipulant que le contenu peut être republié librement à condition que la source soit citée, généralement avec un lien direct pour une utilisation sur Internet, en citant <i>l'Initiative pour la Transparence dans les industries extractives GUINEE</i>, www.itie-guinee.org pour les publications imprimées</p>
Autres observations	<i>Le groupe multipartite devrait fournir des preuves plus détaillées de la manière dont les données ITIE ont été utilisées par différents groupes de parties prenantes afin de refléter les besoins de ces dernières.</i>

Exigence 7.3: Suivi des recommandations

I. Ressources

[Texte complet de l'Exigence, Guide de la Validation](#)

Notes d'orientation connexes : [Recommandations issues du rapportage ITIE](#)

II. Mesures correctives / recommandations issues de la Validation précédente

① Afin d'informer le travail sur ce module, les parties prenantes doivent avoir connaissance des mesures correctives issues de la Validation précédente. Conformément à l'Exigence 7.3, le GMP devra également examiner les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE, telles que celles issues du rapportage ITIE liées à cette exigence ou issues d'autres études menées.

Insérer ici la recommandation et/ou mesure corrective issue de la Validation précédente et indiquer son statut le cas échéant. S'il s'agit d'une première Validation, cette section peut être laissée vierge.

III. Compilation de toutes les recommandations et mesures correctives actuelles issues du rapportage ITIE, de la Validation et de toute étude commandée dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE

① Le Secrétariat international peut soutenir les pays dans la préparation des trois premières colonnes et la compilation doit inclure toutes les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE durant la période examinée. L'objectif de cette compilation est de faire prendre conscience à tous les membres du GMP du nombre et de la nature des recommandations issues de la mise en œuvre et de soutenir leurs efforts de tri par priorité. Si une telle compilation existe déjà, il suffit de la fournir avec ce formulaire.

Cet aperçu est également disponible en format Excel (« A Aperçu des résultats et impacts Aperçu des recommandations ITIE (facultatif) ») et peut faire partie du processus de planification, supervision et révision du travail. Il peut être mis à jour en continu afin d'assurer qu'un tri est bien opéré pour opérer un suivi des recommandations prioritaires et pour s'assurer que les recommandations sont bien transformées en actions dans le plan de travail.

Nr	Recommandation	Source de la recommandation	Niveau de priorité	Entité responsable	Suivi par
	Insérer la matrice des mesures correctives et mettre à jour dans ce document le plan de suivi des recommandations				
1	Exemple : Recommandation de publier les contrats	Rapport pétrole et gaz 2021, p. 69	Élevé	Ministère du pétrole	Plan de travail, activité 4. Pour adoption lors de la réunion du GMP le 23.7.2025
2	<i>Ajoutez des lignes si nécessaire</i>				
3					
4					

IV. Autoévaluation

① L'autoévaluation permet au GMP de comprendre les aspects de l'exigence et d'évaluer ses progrès pour y parvenir. Des points de vue divergents au sein d'un collège ou entre les différents collèges peuvent être repris dans ce formulaire.

Les recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE incluent mais ne se limitent pas aux :

- Recommandations issues du rapportage ou des Rapports ITIE
- Recommandations issues d'études commanditées par le GMP
- Recommandations issues de la Validation
- Mesures correctives issues de la Validation

Exigences techniques

Exigé 7.3 Suivi des recommandations tirées de la mise en œuvre de l'ITIE

Le GMP a-t-il une compréhension de toutes les conclusions et recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE ?

Oui Non

Description : Dans chaque rapport ITIE, le Comité de Pilotage fait le suivi des recommandations de l'année suivante et établi un plan de suivi et de plaidoyer des recommandations prioritaires dans le Rapport ITIE 2022.

Le GMP a-t-il parcouru les conclusions et recommandations issues de la mise en œuvre de l'ITIE et établi des priorités pour savoir lesquelles doivent faire l'objet d'un suivi ?

Oui Non

Décrivez comment et où cette liste de priorités est reflétée, un procès-verbal du GMP où une telle prise de décision est documentée : La réunion du Conseil de Supervision fait le point chaque année avec les membres du Comité de Pilotage (voir réunion du 25 mars 2025 par exemple <https://usercontent.one/wp/www.itie-guinee.org/wp-content/uploads/2025/09/PV-CS-ITIE-25-mars-2025.pdf>).

Qui fournit généralement un aperçu du statut des recommandations issues du rapportage ITIE ?

Explication : L'Administrateur Indépendant et la commission suivi et évaluation du GMP

Le GMP a-t-il décidé quelles recommandations et conclusions issues d'études qu'il a commanditées doivent faire l'objet d'un suivi ou pas (répondre si cela s'applique)

Oui Non

Explication :

Lorsqu'il a établi les priorités dans les recommandations, le GMP a-t-il tenu compte :

	Oui	Non
a. des priorités nationales	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b. des priorités stratégiques de l'ITIE (lutte contre la corruption, MRD, transition énergétique)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c. des engagements internationaux (PGO, traités, autres normes mondiales)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d. des évolutions actuelles du secteur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le GMP dispose-t-il d'un mécanisme de suivi des recommandations, lacunes d'information, écarts ?

i Un mécanisme signifie que le GMP dispose d'un processus afin de pouvoir en continu mesurer, établir des priorités et opérer un suivi des conclusions et recommandations. Cela signifie qu'un aperçu annuel des recommandations précédentes issues du Rapport ITIE par l'IA dans le cadre du rapportage ITIE ne constitue pas un tel mécanisme.

Oui Non

Décrivez le fonctionnement du mécanisme : **Matrice de suivi des recommandations et la matrice des mesures correctives sont tenues par le Responsable en charge du suivi évaluation et la commission suivi et évaluation et versées dans le Plan de Travail en cours.**

Objectif sous-jacent

L'objectif de cette exigence est d'assurer que la mise en œuvre de l'ITIE est un processus d'apprentissage continu qui contribue à l'élaboration des politiques, en s'assurant que le groupe multipartite examine régulièrement les conclusions et les recommandations du processus de l'ITIE et donne suite aux recommandations qu'il juge prioritaires (voir l'Exigence 1.5).

Le suivi des conclusions et recommandations a-t-il donné lieu à des évolutions dans le rapportage, les politiques et/ou la pratique ?

Oui Non

Donner des exemples ou faire référence à un aperçu existant

Oui, le rapportage inclut maintenant les paiements des sous-traitants miniers

Déclaration des données financières par projet : Il est recommandé de prévoir des actions de sensibilisation pour les entités déclarantes sur la nécessité de ventiler leurs paiements par projet.

Conclusion

Sur base des réponses ci-dessus, quelle est l'autoévaluation du GMP quant à [l'objectif](#) et les [exigences techniques](#) de l'Exigence 7.3 ?

L'Exigence est:

Non applicable <input type="checkbox"/>	Pas respectée <input type="checkbox"/>	En partie respectée <input type="checkbox"/>	En grande partie respectée <input type="checkbox"/>	Pleinement respectée <input checked="" type="checkbox"/>	Dépassée <input type="checkbox"/>
---	--	--	---	--	-----------------------------------

Expliquez : l'exigence 7.3 a été complètement respectée

V. Analyse du Secrétariat international

À remplir par le Secrétariat international

Observations sur l'exhaustivité lorsqu'il s'agit de traiter des aspects en question, toute lacune identifiée ou clarification supplémentaire nécessaire. À noter que cette section informera ce qui sera reflété dans le rapport de Validation.

Sur la compilation des conclusions et recommandations	
7.3.a Suivi	Le GMP intègre explicitement les recommandations clés sous forme d'activités mesurables et échelonnées dans le temps dans ses plans de travail annuels et triennaux (PTTB). Le plan de travail est mis à jour chaque année. Les données et les analyses issues du processus ITIE et ses recommandations sont conçues pour contribuer à des changements politiques concrets et à des améliorations en

	<p>matière de gouvernance. Par exemple, le GMP a compilé les recommandations du rapport ITIE 2022 et a établi un plan de suivi et de plaidoyer pour les actions prioritaires. Une commission spécifique est mise en place à des fins de validation afin de suivre de près la mise en œuvre des mesures correctives et des recommandations prioritaires issues du rapport.</p> <p>Le GMP procède à un examen annuel des progrès réalisés, qui comprend un aperçu des activités et des résultats obtenus. Ce rapport de supervision soutient les délibérations internes du GMP lors de la mise à jour du plan de travail et de ses objectifs. Le GMP utilise le plan de travail comme un outil pour s'assurer que les engagements sont respectés.</p> <p>Le GMP utilise une matrice de suivi des recommandations et une matrice des mesures correctives. Ces matrices sont tenues à jour par la personne chargée du suivi et de l'évaluation et par la commission de suivi et d'évaluation.</p> <p>Le rapport ITIE 2022 comprend un tableau des recommandations et des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces recommandations.</p> <p>Lors de la définition des priorités à partir des recommandations de l'ITIE, le GMP a confirmé qu'il tenait compte des priorités nationales, des priorités stratégiques de l'ITIE (lutte contre la corruption, mobilisation des ressources nationales, transition énergétique) et des développements actuels dans le secteur. Les éléments prioritaires issus des rapports sont reflétés dans le plan de travail sous forme d'activités afin de garantir les progrès. Les objectifs et les mises à jour du plan de travail (tels que le Plan de travail triennal et le budget 2025-2027) sont explicitement influencés par les développements politiques et économiques nationaux, ce qui garantit la pertinence continue de la mise en œuvre de l'ITIE.</p>
Objectif sous-jacent de l'exigence 7.3	<p>Le rapport documente la manière dont les recommandations antérieures de l'ITIE ont été utilisées pour mener des réformes et améliorer la gouvernance dans le secteur minier. Cependant, il devrait également couvrir les recommandations plus récentes et les mesures prises en réponse à celles-ci, et décrire les mécanismes mis en place pour assurer le suivi des recommandations et de leurs résultats.</p> <p>Dans la pratique, le Secrétariat national dispose de ressources dédiées à ce volet de travail et plusieurs documents permettent de suivre les différentes recommandations et mesures correctives. Ces éléments ne sont reflétés que dans une mesure limitée dans le plan de travail. Le mécanisme mis en place pour assurer un suivi</p>

	<p>continu avec les interlocuteurs compétents ne semble pas être efficace, compte tenu des progrès limités réalisés à partir des principales conclusions des Rapports ITIE et du manque de sensibilisation aux obstacles et aux questions en cours, comme le montrent les procès-verbaux des réunions du Comité de Supervision (le plus récent datant de février 2025). Le projet de décret sur les bénéficiaires effectifs est par exemple en attente d'être présenté au Conseil des ministres depuis 2024, et peu de mesures ont été prises pour remédier aux faiblesses dans le fonctionnement des fonds consacrés au développement des communautés locales (ou aux paiements sociaux obligatoires). L'insuffisance de suivi en matière d'évaluation des écarts pour l'attribution des licences, provenant de la Validation précédente, illustre le fait que les mécanismes existants ne sont pas à toute épreuve.</p>
Autres observations	Faiblesse du mécanisme de suivi des recommandations, des mesures correctives et des propositions de réforme de l'ITIE.

Pour la Validation: signature

Merci d'ajouter ci-dessous les noms et coordonnées des chargés de collège qui soumettent l'information au nom de leur collège. Une solution alternative est que le Président signe au nom du GMP. Ajoutez des lignes si nécessaire.

Nom	Au nom	Adresse email ou numéro de téléphone
	Du gouvernement	
	Des entreprises	
	De la société civile	

Date de la signature

Click or tap to enter a date.

*** Fin du formulaire

Résultats et Impacts de l'ITIE en Guinée

Soumis par le Comité de Pilotage pour la Validation, octobre 2025

La Guinée a adhéré volontairement à l'ITIE en avril 2005. Dans sa mise en œuvre la Guinée a mis à contribution toutes les parties prenantes à l'ITIE (les principales Administrations publiques ; de la Primature en passant par les Ministères de l'Economie et des Finances, du Budget, des Mines et de la Géologie et de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, ainsi que la Société civile).

Les entreprises minières y ont contribué en intervenant dans la collecte des informations des données et en apportant des appuis budgétaires au fonctionnement du Secrétariat Exécutif de l'ITIE-GUINEE.

La Société civile a contribué à la mise en œuvre de l'ITIE dans toutes ses phases.

Depuis son adhésion, la Guinée a produit et publié 18 Rapports ITIE de 18 exercices (2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022).

Elle a réalisé des dizaines d'ateliers de sensibilisation sur la gestion des revenus tirés des industries extractives pour les magistrats et auxiliaires de justice, les institutions républicaines, la société civile, les entreprises minières, les universitaires et les collectivités impactées par les opérations des industries extractives.

Elle a réalisé également des centaines d'émissions à travers les médias (radios, surtout les radios de proximité des collectivités minières : rurales et communautaires et les télévisions publiques et privées).

La sensibilisation des différentes Institutions Républicaines et de la Société Civile, leur a permis de s'intéresser au problème de gestion des revenus miniers et de contribuer à la solution des problèmes qui incombent à l'ITIE-Guinée.

Dans le cadre de la validation, après avoir accompli des progrès significatifs et avoir satisfait les mesures correctives, la Guinée a été déclarée Pays Conforme le 02 juillet 2014 à Mexico par le Conseil d'Administration de l'ITIE.

Pour une deuxième validation, la Guinée a obtenu « Progrès Significatifs » dans sa mise en œuvre de l'ITIE et à la troisième validation en 2022, la Guinée a eu la note 88 points sur 100 et a bénéficié des félicitations du CA de l'ITIE Internationale.

La mise en œuvre de l'ITIE en Guinée a eu des impacts certains en matière de transparence et de bonne gouvernance. On peut citer entre autres :

1. L'implication de l'ITIE dans le système Gouvernemental (Economique et Administratif)

- Un bon début de transparence a été constaté dans le système de gestion gouvernementale à travers les interventions des institutions républicaines;
- En application des recommandations de l'ITIE, le Cadastre minier a été assaini, modernisé et mis en ligne avec une nouvelle procédure cadastrale qui évolue aujourd'hui vers gouvernement permettant de faire des demandes de permis en ligne et de faire des paiements à distance ;
- La production et la publication du Rapport ITIE 2013 a été l'une des conditionnalités dans le cadre d'un Appui budgétaire de 40 millions USD qui a été mis à la disposition de la Guinée en 2016 par la Banque Mondiale ;
- La conformité de la Guinée à l'ITIE, le 02 juillet 2014, a permis au Gouvernement Guinéen de bénéficier d'un prêt de 150 millions USD du Gouvernement Américain à travers l'OPIC ; prêt devant servir à l'extension de la capacité de production de la CBG :
- Dans le cadre de la mise à disposition du public, des données plus fraîches, le Ministère des Mines et de la Géologie a mis en place le projet RD FUSION et la Task Force pour la sécurisation des revenus miniers ;
- En plus, l'ITIE, en accord avec RDF a mis en place une plateforme GOVIN devant permettre aux entités déclarantes de faire la télé déclaration pour une diffusion systématique des données provenant de ces entités ;
- Aussi, tous les Rapports ITIE sont en copies ouvertes excel CSV pour faciliter l'exploitation des rapports ITIE par les utilisateurs.
- L'ITIE-Guinée, pour une meilleure répartition des revenus a contribué à certaines réformes comme le Contenu Local (les Décrets sur le FODEL (Fonds de Développement Economique et Local et le Fonds National de

Développement Local géré par l'ANAFIC (l'Agence Nationale de Financement pour l'Investissement des Collectivités Locales, l'intégration des données de l'ITIE dans les Plans de développement nationaux comme le PNDES 2021-2025 voire lettre du Premier Ministre publiée sur le site de l'ITIE-Guinée suivant ce lien : <https://www.itie-guinee.org/lettre-pm-itie-pndes-2021-2025/>.

- Une plus grande implication des autorités gouvernementales à travers des discours et des correspondances démontrant l'engagement du gouvernement à lever tout obstacle allant dans le sens du retard dans la mise en oeuvre de l'ITIE en Guinée. A titre d'exemple un extrait de la Correspondance de Mr le Chef de l'Etat adressée au Président François Hollande ; correspondance relative au partenariat pour un gouvernement ouvert, le discours d'appui à l'ITIE par le Chef de la transition lors de sa première rencontre avec les opérateurs miniers et l'implication du Premier Ministre dans le financement de l'ITIE -Guinée (voire lien de sa dernière lettre en date: <https://www.itie-guinee.org/lettre-du-premier-ministre-relatif-au-financement-de-litie/>).
- La Loi pour la lutte pour la prévention, la détection et la répression de la corruption et des infractions assimilées a été adoptée ;
- Au titre de la Gouvernance, l'Article 36 de la constitution pose les conditions de transparence à travers la déclaration de biens de tous les responsables des institutions constitutionnelles et administratives, notamment ceux des régies financières de l'Etat. Egalement, par une loi du 24 novembre 2010, portant sur l'accès à l'information publique, tout citoyen peut demander des comptes aux autorités sur la gestion publique ;
- Dans le secteur des mines, porteur de croissance de l'économie du pays, un Code Minier permet d'impliquer davantage les communautés locales concernées par les différents projets dans le sens d'une gestion systématique et transparente pour leur développement. La modernisation et la mise en ligne du Cadastre minier, la publication des contrats miniers et la mise en conformité du pays à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) renforcent la transparence pour une meilleure gouvernance du secteur ».

2. L'Identification de certaines insuffisances (administratives et de gestion) :

- Avec l'implication de l'ITIE, la multiplicité des comptes bancaires pour la domiciliation des revenus des entreprises minières et des régies de l'Etat a été identifiée ; ce qui a amené à la mise en place de l'unicité des comptes sur les paiements miniers permettant un meilleur contrôle de ces revenus;
- Avec l'impulsion de l'ITIE l'informatisation par la mise en place de logiciels de comptabilité au niveau de certaines régies financières de l'Etat où la comptabilité était tenue par format excel ;
- L'implication de l'ITIE a révélé l'absence des Comptables dans les collectivités minières. Ce qui empêchait la réconciliation des données de ces paiements locaux entre les entreprises minières et les collectivités locales ; raison pour laquelle, le Ministère de l'Economie et des Finances a affecté des Receveurs Communautaires dans ces localités concernées à travers la décision N°143/MEF du 03 octobre 2014 afin de permettre la remontée des informations techniques sur ces paiements.
- L'implication de l'ITIE a accéléré la mise en place opérationnelle de la Cour des Comptes pour la certification des données des comptes de l'Etat en lieu et place de l'Inspection Générale des Finances.

3. De l'information des citoyens :

- Conformément à l'exigence 2.4, l'ITIE a encouragé la publication des contrats miniers disponibles sur un site dédié à cet effet (www.contrats.miniersguineens.org) ;
- L'ITIE a permis, grâce à la production et la dissémination des Rapports, la connaissance par les citoyens de tous les paiements effectués par les Entreprises minières tant au niveau central que local (redevances superficielles, impôts, contribution au développement local, taxes sur le Chiffre d'Affaire) ; cela amenant à des dialogues constructifs sur l'utilisation desdits paiements selon les règles de la transparence et des débats fructueux sur l'amélioration de la gouvernance des Industries extractives au bénéfice de tous les guinéens.

4. Sur le plan des résultats

- On constate aujourd'hui une plus grande redevabilité des gestionnaires des deniers publics surtout au niveau des localités impactées par l'activité minière ;

- L'ITIE a permis aujourd'hui plus de dialogue sur la gestion du secteur minier au niveau de la Société civile (avec plus d'ONG s'intéressant au secteur extractif) et des universités. A ce titre, la Société civile a été formée avec les enseignements de « l'université d'été du Cameroun » pour mieux l'outiller dans le domaine de la gouvernance des Industries Extractives. C'est ainsi qu'elle est aujourd'hui plus proactive et a pu élaborer le document de Diagnostic de la corruption dans le secteur Minier et son Plan d'intervention .Elle a pu mener plusieurs autres activités sur la gougernance et la transparence du secteur minier ainsi que des Playdoyers auprès des autorités comme la publication du contenu de l'Accord cadre avec la République de Chine (ce qui a été fait) et la publication des trois conventions du projet Simandou ; playdoyer publié sur le site de l'ITIE-Guinée suivant le lien ci-après : <https://www.itie-guinee.org/declaration-du-college-des-osc-au-sein-de-copil-itie-sur-le-site-avenir-guinee/>

- Avec l'ITIE sont identifiés plus de moyens pour le développement des collectivités minières à travers leurs Plans de Développement Local ;
- L'ITIE a permis une plus grande visibilité de la contribution du secteur extractif à l'Economie nationale à travers l'élargissement du périmètre de réconciliation (sociétés en phase de développement, en recherches minières, en sous - traitance, des comptoirs d'or et de diamant ainsi que du domaine du transport).
- Grâce à la publication des Rapports ITIE, il y a aujourd'hui une plus grande visibilité de la contribution des industries extractives tant au niveau national que local;
- Aussi, on a constaté la traçabilité des fonds qui ont été mis à la disposition des communautés locales pour leur développement à travers leur Plans de Développement local ; ce qui conduit à la prévention des conflits ;
- Selon certains gestionnaires financiers et comptables, le sérieux et la rigueur lors de la collecte des données et le remplissage des formulaires de déclaration de l'ITIE ont permis d'améliorer leur méthode de travail.

5. Sur le plan de la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de gouvernance dans de nombreuses communes rurales, la transparence des revenus tirés du secteur minier a permis :

- L'accroissement de l'investissement dans le secteur extractif (des centaines de millions de dollars USD) créant ainsi l'emploi pour les jeunes guinéens ;
- L'Augmentation de l'offre des soins avec la construction et l'équipement de certains centres de santé ;
- L'Amélioration des conditions de scolarisation (construction et équipement de quelques écoles, logements d'enseignants) ;
- L'Amélioration de la mobilité des populations (désenclavement par la réalisation de quelques ponts et pistes rurales, entretien routier) ;
- La réalisation de points d'eau modernes à travers les forages a permis la réduction des maladies d'origine hydrique et de la corvée d'eau des femmes;
- Au point de vue sensibilisation, même le langage des journalistes est plus régulier aujourd'hui avec les mots : transparence, Gouvernance et chaîne des valeurs.
- Enfin, la mise en œuvre de l'ITIE a permis d'évaluer le poids du secteur extractif dans l'économie nationale (14 à 18% du PIB, plus de 90% de la contribution aux exportations, 24 à 33% des recettes budgétaires et 6 à 7 % de la contribution à l'emploi) orientant ainsi le Gouvernement dans la planification de l'économie ne serait ce qu'en développant les autres secteurs à partir du secteur extractif

Pour mieux appréhender l'impact de l'ITIE sur le développement local, le Comité de pilotage de l'ITIE-Guinée a financé en 2017 une Etude sur l'inventaire des investissements et les infrastructures réalisés par les Industries Extractives ; le Comité compte actualiser cette Etude.

Ci-dessous, en images quelques réalisations inventoriées par ladite Etude :

QUELQUES PHOTOS D'INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

Étude sur les investissements réalisés et revenus versés par les sociétés minières



Entrée du Poste de Santé de Bouré financé par la SAG



Vue de la salle de soins du Poste de Santé de Bouré

Le Consultant (au centre) Entretien avec le Chef du Poste de Santé de Bouré (à gauche)

Centre culturel de Bouré en construction sur financement SAG





Poste construit sur financement SAG





Ecole primaire de Kourouda ,Nouveau Bâtiment (au fond) construit sur financement de la SAG



Poste de Santé de Kintinian

Le Consultant (au centre) avec des responsables communautaires et un agent de de la SMD (avec casque)



Ecole primaire « Bakary Kourouma » au village de Fayala sur financement de la SMD
(3 classes, deux bureaux, une latrine)



Forage d'eau avec pompe vergnet au village de Fayala, sur financement SMD



Pont sur cours d'eau Sirifé en Direction de Siguirini (financement de la SMD)



Pont à l'entrée de Siguirini

(désenclavement de quartier) sur financement de la SMD (CDL)

Stade Municipal de Siguirini (Financement SMD, CDL)



Bâtiment administratif de Siguirini (Financement CDLSMD)





Bâtiment administratif à Siguirini (Financement CDL SMD)



Ecole primaire à Siguirini (Financement CDL SMD)



(Le consultant à gauche, avec l'Ingénieur Conseil du Comité Préfectoral de Développement de Siguiri lors de la visite de terrain)



Ecole primaire dans la Commune de Siguiri



Pont de désenclavement de Quartier dans la Commune Urbaine de Siguiri
Financement CDL SAG



Nouveau Siège de la Commune rurale de Kamsar (Financement CBG)



Forage avec pompe vergnet au Village de Ndantari, Tinguilinta (Financement GAC)



Moulin au village de Dhoubi ,Tinguilinta (Financement GAC)

Le Consultant (à droite) avec le meunier



Magasin de stockage communautaire au village de Dhoubi ,Tinguilinta (Financement GAC)



Ecole à six classes , village de Dhoubi, Tinguilinta (Financement GAC)



Le Consultant avec une infirmière du Poste de santé de Tinguilinta (Financement GAC)